



AU FIL DE L'EAU



SOMMAIRE

3 ÉDITO

4 PARTIE 1 : LA SOCIÉTÉ SPAQUE

- 5 La SPAQUE
- 6 La gouvernance
- 8 Rapport de rémunération 2025

13 PARTIE 2 : HYDROGÉOLOGIE ET SUIVI DE LA QUALITÉ DE L'EAU

- 15 Conventions et partenariats
- 18 Surveillance environnementale : les PFAS scrutés de près

19 PARTIE 3 : INVENTAIRE DES DÉCHARGES DE WALLONIE

- 20 Inventaire des décharges de Wallonie : une liste qui grandit de jour en jour
- 21 Un processus de traitement rigoureux
- 22 Précision et transparence

23 PARTIE 4 : LA CENTRALE D'ACHAT FÊTE SES 5 ANS

- 24 Cinq ans déjà pour notre centrale d'achat
- 24 La SPAQUE comme facilitateur
- 24 Quels avantages pour nos partenaires ?
- 25 Des adhérents toujours plus nombreux
- 25 Chiffres et statistiques

26 PARTIE 5 : SUIVI DES ACTIVITÉS 2025

- 27 Investigations et projets d'assainissement
- 28 Les chantiers de réhabilitation
- 30 Energies renouvelables
- 31 Recherche et développement : veille renforcée et tests grandeur nature
- 33 2025 en chiffres

34 PARTIE 6 : COMPTES ET DOCUMENTS OFFICIELS

- 35 Les partenariats
- 36 Les comptes annuels
- 40 Bilan social
- 44 Rapport de gestion 2025
- 47 Les certifications

La santé des sols n'a sans doute jamais été autant au cœur des priorités qu'aujourd'hui, tant à l'échelle régionale qu'europpéenne. La Wallonie, au travers notamment du Plan de Relance, consacre d'importants moyens pour redonner vie aux sols dégradés de son territoire. L'Europe, également, finance de nombreux projets de réhabilitation dans le cadre des programmations FEDER

En septembre 2025, un cap supplémentaire a été franchi avec l'adoption par le Conseil de l'Union européenne, puis par le Parlement européen, de la Directive sur la surveillance et la résilience des sols. Cette avancée majeure trace une perspective mobilisatrice : celle de sols sains dans toute l'Europe d'ici 2050, grâce à un cadre commun de suivi et d'évaluation

Au sein de la SPAQUE, voici près de 35 ans que la santé des sols rythme notre quotidien. Mais quotidien ne veut pas dire routine : veille technique et scientifique, tests pilotes, initiatives, innovation, nouvelles compétences, nouveaux services, partage des connaissances, etc., rien n'est jamais acquis pour nos experts. Ce rapport en témoigne, au-delà des études de sols et des nombreux chantiers de réhabilitation menés en 2025 (et qui s'intensifieront encore dans les prochains mois), la SPAQUE affirme son rôle de plus en plus essentiel dans la surveillance des masses d'eaux souterraines, avec une attention particulière portée aux polluants émergents (dont les PFAS). Son expertise dans le domaine est d'ailleurs reconnue par ses partenaires, toujours plus nombreux.

Son expertise, la SPAQUE la met aussi au profit de la recherche, de l'innovation et du développement durable. En 2025, plusieurs tests ont été menés dans le cadre de la gestion des pollutions en PFAS, au travers des projets européens EiCLaR et PFAS-Resolve. En outre, un projet de gestion de la Renouée du Japon (qui se poursuivra sur trois ans avec la réalisation de tests pilotes) a également été lancé, une nouvelle centrale photovoltaïque a été construite et un service « Biodiversité » a été créé.

La SPAQUE accompagne, conseille et éclaire ses partenaires dans leurs décisions. La centrale d'achat, créée il y a cinq ans à la demande du Gouvernement wallon, en est une illustration : pensée pour mettre notre expérience au profit des partenaires publics concernés par la gestion des sols pollués, elle a rencontré un succès remarquable et confirme sa pertinence.

Enfin, comment ne pas évoquer le retentissement de l'émission de la RTBF #Investigation, qui nous était en partie consacrée en novembre 2025. Dédiée au sujet délicat des décharges oubliées de Wallonie, elle a mis en lumière l'ampleur du travail réalisé par la SPAQUE, et notamment une activité aussi discrète qu'essentielle : l'inventaire des sites potentiellement pollués. Une équipe efficace qui, grâce à l'engouement pour l'émission, n'a jamais été autant sollicitée qu'aujourd'hui, en témoignent les nombreux signalements reçus de citoyens souhaitant participer au travail de recensement. Le retour positif de cette émission, la SPAQUE le doit à la rigueur et au professionnalisme de chaque collaborateur qui la compose, à la complémentarité des services qui la constituent.

En 2025, la SPAQUE a ainsi confirmé son rôle d'opérateur wallon de référence dans la gestion des sols dégradés et entend bien poursuivre sur cette voie. L'année 2026, qui marquera notre 35^e anniversaire, s'annonce déjà riche en nouvelles perspectives et porteuse de projets mobilisateurs, que nous avons hâte de concrétiser. Avec vous et pour vous.

Monsieur Vincent Peremans,
Président du Conseil d'Administration,

Madame Valérie Saretto, *Vice-présidente
du Conseil d'Administration.*

Partie¹

LA SOCIÉTÉ SPAQUE



Vieille Montagne
à Grâce-Hollogne



LA SPAQUE

Au service de la Wallonie, de son environnement, de son économie et de la gestion de son territoire, la SPAQUE est un opérateur multitâche spécialisé dans l'assainissement des sols pollués.

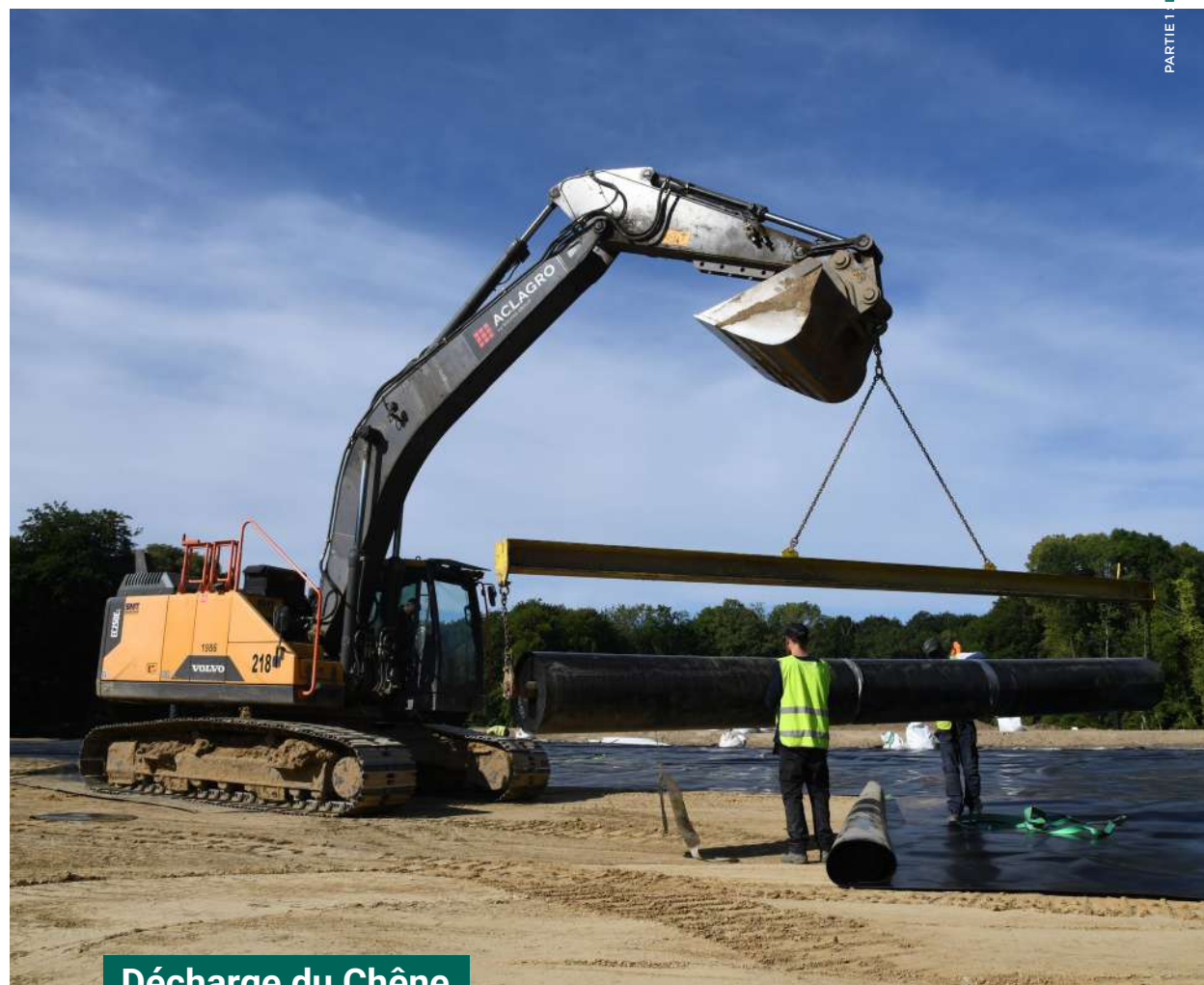
Les collaboratrices et collaborateurs de la SPAQUE sont répartis dans les trois grands départements formant l'entreprise : la Stratégie opérationnelle, les Opérations et les Fonctions de support.

Liens vers les organigrammes :

Découvrez l'équipe



Cliquez



Décharge du Chêne
à l'Image à Châtelet



LA GOUVERNANCE

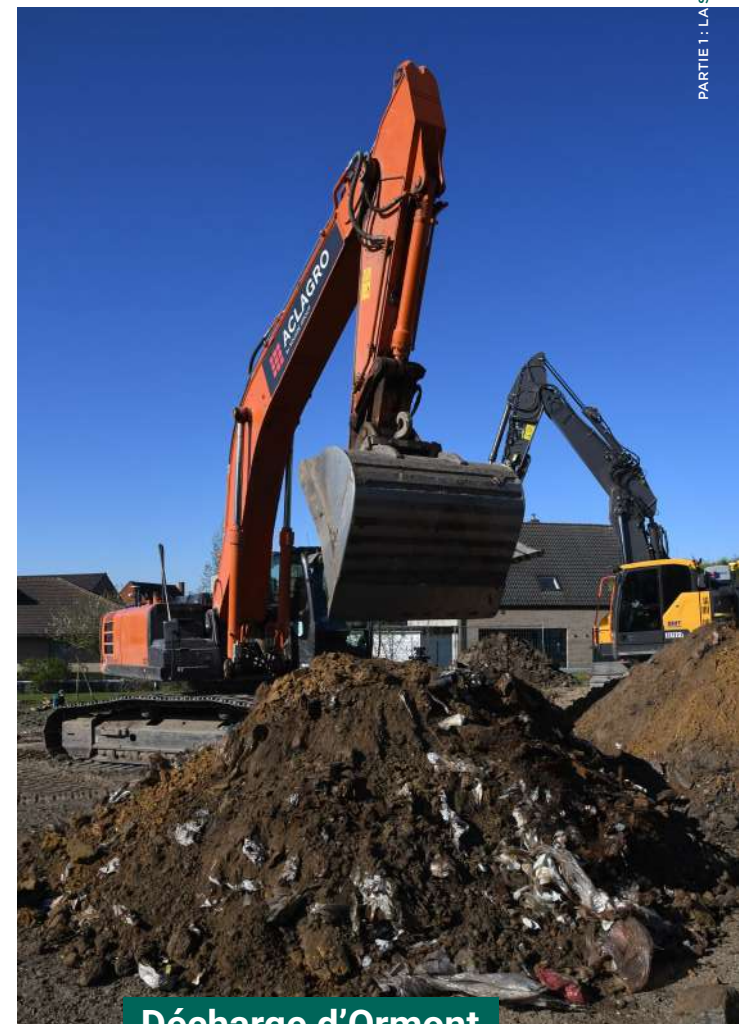
Au regard des recommandations émises par l'Organisation de coopération et de développement économiques, l'Union européenne, l'État belge, ainsi que dans le Code belge de gouvernance d'entreprise, la SPAQUE a adopté une Charte de gouvernance.

La SPAQUE est soumise à une obligation de large information et de compte-rendu de ses activités au public en général. Elle est soumise aux décrets du 12 février 2004 relatifs aux administrateurs publics et au contrat de gestion, et aux obligations d'information.

Les principaux outils du modèle de gouvernance de la SPAQUE sont les suivants :

- Un Conseil d'administration qui définit la politique et la stratégie générales, et supervise la gestion opérationnelle.
- Un Bureau exécutif composé du Président et du Vice-Président. Le Directeur général et les Directeurs participent au Bureau exécutif en qualité d'invité.
- Un Comité d'audit notamment chargé des missions suivantes :
 1. le suivi de la préparation du budget de la société ;
 2. le suivi du processus d'élaboration de l'information financière ;
 3. le suivi du contrôle interne et de gestion des risques de la société ;
 4. l'examen préalable des comptes annuels ;
 5. le suivi du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés.

- Un Comité de rémunération notamment chargé des missions suivantes :
 1. formuler des propositions sur la politique de rémunération des administrateurs, du Directeur général, des membres du Comité de direction et des mandataires et éventuels chargés de mission et préparer un rapport de rémunération qui sera inséré par le Conseil d'administration dans une déclaration de gouvernance ;
 2. examiner et formuler des propositions sur la politique globale de gestion des ressources humaines ;
 3. examiner l'ensemble des frais exposés par les membres du Comité de direction.
- Un Comité de direction au sein duquel le Directeur général assure la gestion journalière de l'entreprise et est appuyé par les directeurs de départements. Il encadre et prépare le travail du Conseil d'administration.
- Un Comité d'orientation composé de représentants des organisations syndicales.



Décharge d'Ormont
à Tournai



Dans le cadre de la bonne gouvernance, une structure organisationnelle a été mise en place reposant sur trois directions : Support, Opérationnel et Stratégie. Chacun des directeurs de ces directions est membre du Comité de direction aux côtés du Directeur général.

Depuis 2020, un Comité pour la prévention et la protection au travail (CPPT) est mis en place ainsi qu'une délégation syndicale.

Par ailleurs, la SPAQUE remplit ses obligations d'information notamment via la diffusion d'un Rapport d'évaluation annuel, d'un Rapport d'activités annuel, la mise à jour quotidienne d'un site web, une présence sur les réseaux sociaux, des communiqués de presse et la publication de nombreux documents sur ses activités et réalisations.

Gouvernance et
composition du CA



Cliquez



Anciennes usines Boël

à La Louvière

RAPPORT DE RÉMUNÉRATION 2025

A. Informations relatives aux administrateurs publics

1. Informations relatives aux mandats et rémunérations

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Membres	Titre	Date de désignation	Fin de mandat	Rémunération brute annuelle	Présences
VANBOCKESTAL Marie-Kristine	Présidente	09/02/2024	09/07/2025	15.617,00 €	5
KEMPENEERS Dorian	Vice-Président	09/02/2024	09/07/2025	10.409,00 €	4
DUBOIS Raphaël	Administrateur	09/02/2024 09/07/2025	AGE 2030	750,00 €	5
HEVESI Zalan	Administrateur	24/05/2024	09/07/2025	0,00 €	3
JEURISSEN Isabelle	Administrateur	09/02/2024 09/07/2025	AGE 2030	0,00 €	10
SARETTO Valérie	Administrateur puis Vice-présidente	09/02/2024 09/07/2025	AGE 2030	6.698,00 €	10
SOZII Stéphane	Administrateur	09/02/2024	09/07/2025	600,00 €	4
URBAIN Vincent	Administrateur	09/02/2024	09/07/2025	0,00 €	0
DI ANTONIO Carlo	Président	09/07/2024	07/10/2025	2.231,00 €	2
GIET Florence	Administrateur	09/07/2024	AGE 2030	750,00 €	5
GILLIS Cédric	Administrateur	09/07/2024	AGE 2030	600,00 €	4
INFANTI Gianni	Administrateur	09/07/2024	AGE 2030	300,00 €	2
LAMBOT Sarah	Administrateur	09/07/2024	AGE 2030	750,00 €	5
PEREMANS Vincent	Président	31/10/2024	AGE 2030	4.462,00 €	3
ROBERT Damien	Administrateur	09/07/2024	AGE 2030	0,00 €	2



Commentaire :

Un nouveau Conseil d'administration a été mis en place en 2025. Neuf administrateurs ont été désignés par décision du Gouvernement wallon du 19 juin 2025 et formellement nommés par l'Assemblée générale extraordinaire de la SPAQuE le 9 juillet 2025.

En 2025, dix séances du Conseil d'administration ont été organisées, dont cinq avec l'ancienne composition et cinq avec la nouvelle composition.

Monsieur Carlo DI ANTONIO, nommé le 9 juillet 2025, a été ensuite appelé à siéger au Parlement wallon et a démissionné de son mandat d'administrateur et de Président du Conseil d'administration le 7 octobre, avant sa prestation de serment. Il n'a donc exercé son mandat d'administrateur qu'entre le 9 juillet et le 7 octobre, période durant laquelle deux réunions du Conseil d'administration ont été tenues.

Monsieur Vincent PEREMANS a été désigné par le Gouvernement wallon en remplacement de Monsieur Carlo DI ANTONIO le 23 octobre 2025, et a été coopté en qualité d'administrateur en date du 31 octobre. Il n'a par conséquent exercé son mandat en 2025 qu'à partir de cette date, soit au cours d'une période durant laquelle trois réunions du Conseil d'administration ont été tenues.

Les montants actuels des rémunérations ainsi que des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'administration ont été fixés en conformité avec les dispositions de l'article 15bis du décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public.

COMITÉ D'AUDIT

Membres	Titre	Date de désignation	Fin de mandat	Rémunération brute annuelle	Présences
DUBOIS Raphaël	Membre	29/3/2024 03/10/2025	AGE 2030	450,00 €	4
URBAIN Vincent	Président	29/3/2024	09/07/2025	0,00 €	3
INFANTI Gianni	Président	03/10/2025	AGE 2030	150,00 €	1



Commentaire :

En 2025, quatre séances du Comité d'audit ont été organisées.

En conséquence du renouvellement du Conseil d'administration, le Comité d'audit a lui-même été renouvelé en date du 3 octobre 2025 et a tenu une séance avec sa nouvelle composition.

Conformément aux prescriptions du décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public, Monsieur Vincent URBAIN n'a pas perçu de jetons de présence.



Commentaire :

En 2025, trois séances du Comité de rémunération ont été organisées. Elles ont toutes été tenues avant le renouvellement du Conseil d'administration.

En conséquence du renouvellement du Conseil d'administration, le Comité de rémunération a lui-même été renouvelé en date du 3 octobre 2025. Aucune séance n'a été tenue avec sa nouvelle composition en 2025.

Conformément aux dispositions du décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public, les membres du Comité de rémunération ne perçoivent pas de jeton de présence.

COMITÉ DE RÉMUNÉRATION

Membres	Titre	Date de désignation	Fin de mandat	Rémunération brute annuelle
SARETTO Valérie	Présidente	29/03/2024	09/07/2025	N-A
JEURISSEN Isabelle	Membre	29/03/2024 03/10/2025	AGE 2030	N-A
SOZII Stéphane	Membre	29/03/2024	09/07/2025	N-A
GIET Florence	Membre	03/10/2025	AGE 2030	N-A
LAMBOT Sarah	Membre	03/10/2025	AGE 2030	N-A

2. Règles générales relatives à la rémunération des administrateurs publics

Le nouveau Conseil d'administration a été nommé par l'Assemblée générale extraordinaire le 9 juillet 2025 et installé le 5 septembre 2025.

Il a décidé de maintenir inchangée la politique de rémunération des membres du Conseil d'administration, à savoir un traitement mensuel brut de 2.231 € pour le Président et de 1.487 € pour la Vice-présidente (montants fixés le 31 décembre 2019 et non indexés depuis) et un jeton de présence de 150 € brut par séance pour les administrateurs (idem).

Conformément aux prescriptions du décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public, Madame Isabelle JEURISSEN et Monsieur Vincent URBAIN n'ont pas perçu de jetons de présence. Messieurs Zalan HEVESI et Damien ROBERT ont fait choix de ne pas demander de jeton de présence.

Enfin, toujours conformément aux prescriptions du décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public, aucun jeton de présence n'a été attribué pour les réunions du Comité de rémunération et un maximum de trois jetons de présence ont été attribués pour les réunions du Comité d'audit.

3. Informations relatives aux mandats dérivés

Nom et prénom	Liste des mandats dérivés	Rémunération annuelle brute	Rémunération reversée à l'organisme
VANBOCKESTAL Marie-Kristine	GEPART	0,00 €	N-A
KEMPENEERS Dorian	GEPART	0,00 €	N-A

Commentaire :



Madame Marie-Kristine VANBOCKESTAL et Monsieur Dorian KEMPENEERS ont été nommés administrateurs de la S.A. GEPART, filiale à 100% de la SPAQuE, par l'assemblée générale extraordinaire de la S.A. GEPART qui s'est tenue le 29 mars 2024.

4. Informations relatives à la répartition des genres

CONSEIL D'ADMINISTRATION

De janvier à juillet 2025	Femmes	Hommes	Total
Membres de l'organe de gestion	3	5	8
- Dont administrateurs publics	3	5	8
- Dont administrateurs non publics	0	0	0

De juillet à décembre 2025	Femmes	Hommes	Total
Membres de l'organe de gestion	4	5	9
- Dont administrateurs publics	4	5	9
- Dont administrateurs non publics	0	0	0

Commentaire :



En 2024, le mandat d'administrateur de Madame Charlotte DEBORSU a été suspendu du fait de sa prestation de serment en qualité de membre de la Chambre des Représentants le 10 juillet 2024. Cette suspension a porté les chiffres repris ci-dessus, avant le renouvellement du Conseil opéré en juillet 2025, à 8 membres de l'organe de gestion sous statut d'administrateur public, dont 3 femmes et 5 hommes.

B. Informations relatives aux gestionnaires

1. Informations relatives à la relation de travail

Membres	Titre	Nature de la relation de travail	Si contrat :
			- Type de contrat - Date de signature - Date d'entrée en fonction
ROBE Jean-François	Directeur général	Mandat jusqu'au 30 juin 2025	Désignation par le Gouvernement le 14/02/2019 – Entrée en fonction le 01/05/2019
		Contrat de travail à partir du 1 ^{er} juillet 2025	Contrat de travail conclu le 23/05/2025 – Entrée en vigueur le 01/07/2025

Commentaire :



Le 14 février 2019, en application de l'article 39quindecies du décret du 27 juin 1996 relatif aux déchets et de l'article 20 des statuts de la SPAQuE, Monsieur Jean-François ROBE a été nommé Directeur général de la SPAQUE par le Gouvernement wallon, au titre de membre du Comité de direction de la S.A. SOGEPA.

Il est entré en fonction le 1^{er} mai 2019. Son mandat a été renouvelé par décision du Gouvernement wallon du 25 avril 2024 pour une durée d'un an, puis par décision du 24 avril 2025 pour une durée d'un an à dater du 1^{er} mai 2025.

Le 28 mai 2019, le Comité de direction de la SPAQuE a délégué la gestion journalière de l'entreprise à Monsieur Jean-François ROBE, Directeur général, qui en est dès lors le seul gestionnaire au sens du décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public.

De janvier à juin 2025, le mandat de gestionnaire de Monsieur ROBE n'a pas été rémunéré. En effet, Monsieur Jean-François ROBE étant membre du Comité de direction de la S.A. Wallonie Entreprendre, il a perçu dans ce cadre une rémunération à charge de Wallonie Entreprendre, laquelle est reprise dans le rapport de rémunération produit par cette dernière.

En raison de la cessation des fonctions de Monsieur ROBE au sein de Wallonie Entreprendre, un contrat de travail à durée déterminée de 10 mois a été conclu entre ce dernier et la SPAQuE, qui est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2025. À partir de cette date, le mandat de gestionnaire de Monsieur ROBE a été rémunéré par la SPAQuE.

2. Informations relatives aux mandats dérivés

De janvier à juin 2025

Jean-François ROBE

Rémunération annuelle brute de base, y compris ONSS	N-A
Plan de pension complémentaire (vie, décès)	N-A
Autres composantes de la rémunération	N-A
TOTAL	N-A
Rémunération brute annuelle, y compris ONSS	

De juillet à décembre 2025

Jean-François ROBE

Rémunération annuelle brute de base, y compris ONSS	101.739,11 €
Plan de pension complémentaire (vie, décès)	N-A
Autres composantes de la rémunération	1.671,99 €
TOTAL	103.411,10 €
Rémunération brute annuelle, y compris ONSS	

3. Informations relatives aux mandats dérivés

Nom et prénom	Liste des mandats dérivés	Rémunération annuelle brute	Rémunération reversée à l'organisme
ROBE Jean-François	GEPART	0,00 €	N-A
ROBE Jean-François	TRIAGE-LAVOIR DU CENTRE	0,00 €	N-A

Commentaire :



Monsieur Jean-François ROBE a été nommé administrateur de la S.A. Triage-Lavoir du Centre en date du 11 avril 2019 et administrateur de la S.A. GEPART le 29 avril 2019.

La S.A. Triage-Lavoir du Centre a été mise en liquidation en date du 19 octobre 2022. La liquidation n'est pas clôturée à la date du présent rapport.

Commentaire :



À la suite des élections de juin 2024, le Gouvernement wallon a procédé au remplacement de ses Commissaires auprès des UAP wallonnes et les a désignés formellement lors de sa séance du 5 septembre 2024. Ils sont restés en fonction après le renouvellement du Conseil d'administration en juillet 2025.

C. Informations relatives aux commissaires du Gouvernement

1. Informations relatives à la rémunération

Nom et prénom	Date de désignation	Fin du mandat	Rémunération brute annuelle
GRANVILLE Olivier	10/10/2019	N-A	1.350,00 €
GOFFAUX Marie-Julie	05/09/2024	N-A	1.050,00 €

2. Informations relatives à la participation aux réunions

Nom et prénom	Organe de gestion	Autre organe décisionnel	Autre organe de gestion
GRANVILLE Olivier	9	N-A	N-A
GOFFAUX Marie-Julie	7	N-A	N-A

Partie²

**Hydrogéologie et suivi
de la qualité de l'eau**





DES EAUX SOUTERRAINES DE QUALITÉ POUR DES SOLS EN BONNE SANTÉ

La santé des sols ne se mesure pas qu'à la qualité des terres. Il faut bien souvent aller voir au-delà, plus en profondeur, au cœur des nappes phréatiques et des eaux souterraines. Le suivi de l'eau, la SPAQUE l'a intégré à ses activités depuis plus de 10 ans pour former aujourd'hui le service Hydrogéologie, hydrochimie et surveillance environnementale, constitué de 9 personnes.

Ce service fournit une expertise en interne en effectuant le suivi des forages réalisés dans le cadre d'investigations des eaux souterraines, par exemple, mais aussi le suivi de l'évolution de la qualité des eaux après assainissement. Il est aussi un appui précieux dans le cadre du dimensionnement d'un assainissement. Le service, qui comprend une équipe de prélèvements, réalise également ces prélèvements à la demande ou des tests lorsqu'une problématique « eaux » est rencontrée lors d'études de sites.

Le service Hydrogéologie, hydrochimie et surveillance environnementale remplit également diverses missions d'expertise pour des partenaires externes, au travers notamment de conventions. Cette mission se traduit par la recherche de sources de pollution au niveau des captages d'eau et des réseaux d'égouttage, par la délimitation des pollutions de grande ampleur ou multi-sources, par la remise d'avis d'expertises, et par la réalisation de prélèvements d'eau pour le compte de partenaires publics.

Enfin, le service participe activement aux projets de Recherche & Développement dans lesquels la SPAQUE s'inscrit, tant au niveau régional qu'au niveau international, tels que le projet EiClar ou le projet PFAS-Resolve (voir page 31 de ce rapport).



Décharge de Vottem
à Herstal



Prélèvements
à Villers-la-Ville

Conventions et partenariats

Société publique de gestion de l'eau (SPGE)

Plusieurs conventions lient aujourd'hui la SPAQUE et ses partenaires dans la cadre du suivi de la qualité des eaux.

Une convention a été signée en 2021 avec la SPGE, qui assure la coordination et le financement du secteur de l'eau en Wallonie. Elle stipule que « *l'intervention et la répartition éventuelle des charges liées à un effet sur la production d'eau potabilisable d'un site contaminé figurent parmi leurs objectifs communs* ». De cette convention dite « *faitière* » découlent d'autres conventions particulières, notamment avec les producteurs d'eau pour la réalisation d'études hydrogéologiques autour de captages présentant des problèmes de pollution, ou avec les organismes d'assainissement agréés pour la réalisation d'études relatives à la recherche de sources de contamination suite aux contaminations en PFAS observées dans les stations d'épuration.

L'ensemble des missions réalisées se rejoignent autour d'un même objectif : identifier la ou les source(s) de contamination responsable(s) de la pollution observée dans le captage ou dans la station d'épuration.

En 2025, plusieurs missions ont été poursuivies ou entreprises dans le cadre de ces conventions, notamment auprès :

- de la Société wallonne de distribution de l'eau (SWDE),
- de l'intercommunale In BW Eau (production et distribution d'eau potable ainsi qu'assainissement des eaux usées en Brabant wallon),
- de l'intercommunale namuroise de services publics (INASEP, production et distribution d'eau de dix communes de l'Entre-Sambre et Meuse et de la Famenne),
- de Vivaqua (société coopérative de distribution d'eau associant les 19 communes bruxelloises, 4 communes wallonnes et l'intercommunale In BW),
- de l'Association intercommunale pour le démergement et l'épuration des communes de la Province de Liège (AIDE),
- d'IPALLE (intercommunale de gestion de l'environnement active en Wallonie Picarde et dans le Sud-Hainaut).



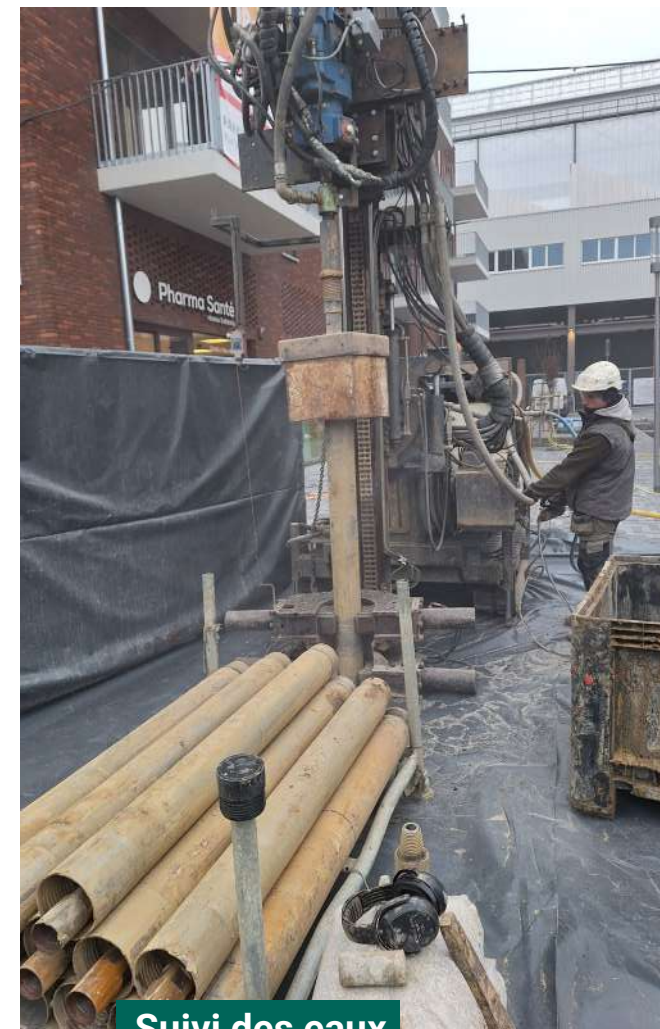
Service public de Wallonie (SPW) – Direction des Eaux souterraines (DESo)

Voici également plusieurs années qu'un partenariat existe entre la SPAQUE et la Direction des Eaux souterraines du SPW-ARNE. L'excellente collaboration avec les services du SPW a donné lieu, en 2025, à un renouvellement de la convention existante pour les trois prochaines années, permettant de poursuivre les missions en cours et d'en mener de nouvelles.

Parmi les missions menées en 2025 pour la DESo, citons tout d'abord la finalisation du plan de gestion d'une pollution en chloroforme et tétrachloroéthylène (PCE) présente dans la nappe des sables bruxelliens sous le parc scientifique de l'UCL à **Louvain-la-Neuve** (cette mission avait débuté en 2023 avec la réalisation de plusieurs forages destinés à délimiter le panache de pollution). Cette pollution historique, dont la source précise n'a pu être identifiée, s'étend sur plusieurs hectares, à grande profondeur, et a conduit à une interdiction de captage au sein de la zone concernée. Notons que la population n'a toutefois jamais été directement exposée au panache de contamination.

Afin de contenir le panache de polluants et de contrôler sa migration vers l'aval hydrogéologique, la SPAQUE, avec ses partenaires, a conclu à la pertinence de mettre en place une barrière hydraulique. Celle-ci devrait être installée en 2027 et sera équipée de trois puits de pompage jusqu'à 62 mètres de profondeur. Les eaux polluées pompées seront ensuite envoyées vers une station d'épuration installée sur place, où elles seront assainies grâce à des filtres à charbon actif. Les eaux dépolluées seront alors rejetées à l'égout. Au vu de l'étendue du panache, la durée du traitement est estimée à 30 ans.

En plus de l'élaboration de ce dispositif d'assainissement, la SPAQUE a également poursuivi les campagnes de monitoring quadrimestrielles (prélèvements) débutées en 2024 à Louvain-la-Neuve. Celles-ci se poursuivront encore dans l'attente de la mise en œuvre de la solution de traitement.



**Suivi des eaux
à Seraing**



Prélèvements
à Angleur

En 2025, la SPAQUE a également finalisé une mission à **Ath**. Il y a quelques années, la découverte d'une pollution en métaux lourds dans la nappe des calcaires du carbonifère autour de l'usine de Flaurea Chemicals (ex-Floridienne) avait conduit à l'établissement d'une zone d'interdiction de captage autour de l'usine. En 2023, la DESo avait chargé la SPAQUE de préciser la délimitation de cette pollution. Après avoir réalisé une enquête de voisinage (présence de puits), foré 8 piézomètres (puits de grande profondeur) dans la nappe des calcaires, réalisé des essais de pompage et entrepris plusieurs campagnes de prélèvements (également dans la nappe alluviale et dans la Dendre), la SPAQUE a pu délimiter l'extension de la tache de pollution dans la nappe des calcaires au-delà des limites de l'usine, et ainsi définir une zone d'interdiction de captage définitive tenant compte des conditions hydrodynamiques de la nappe en condition de pompage.

Toujours pour la DESo, la SPAQUE a poursuivi sa mission de délimitation d'une pollution multi-sources en perchloroéthylène (PCE) à **Tournai**, autour d'une ancienne caserne. Entamée en 2024, cette mission a pour objectif de trouver l'origine de cette pollution, présente dans la nappe des limons et la nappe des calcaires et de déterminer son étendue au-delà des limites du site. À ces fins, une enquête de voisinage a été réalisée (présence de puits chez les particuliers), des forages ont été entrepris en amont hydrogéologique de la caserne et des campagnes de prélèvements d'eaux souterraines ont été menées. Une des sources de contamination pourraient être les nombreuses blanchisseries autrefois présentes autour de la caserne, qui utilisaient quotidiennement du PCE dans leurs activités. En fonction des résultats des différentes phases d'investigations, la finalisation de cette mission est attendue pour 2026.



Prélèvements
à Tournai



**Le Gibet
à Manage**

Surveillance environnementale : les PFAS scrutés de près

Depuis plus de 30 ans, la SPAQUE, à travers son équipe de Surveillance environnementale, assure le suivi scientifique d'une soixantaine de sites pollués (essentiellement des décharges), et ceci, même s'ils ne sont pas d'emblée retenus comme sites à réhabiliter. Des campagnes de prélèvements et des analyses y sont régulièrement menées. Un rapport spécifique à chaque site et un rapport annuel de synthèse sont ensuite rédigés puis portés à la connaissance des acteurs concernés, qu'ils soient locaux ou régionaux.

L'objectif de la Surveillance environnementale est de suivre au mieux l'évolution des polluants au sein des eaux souterraines et des eaux de surface d'un site, essentiellement des décharges (réhabilitées ou non) pour lesquelles un traitement de la source n'est pas réalisé/réalisable. En fonction des résultats, une priorisation des travaux à mener peut être établie et des actions de plus grande importance, par exemple une réhabilitation, peuvent être proposées au Gouvernement wallon. En novembre 2025, celui-ci a d'ailleurs mandaté la SPAQUE pour la réhabilitation de trois décharges supplémentaires régulièrement suivies et dont l'évolution nécessitait d'agir :

- Trou Hachez à Soignies ;
- Chemin de Surisse à Dalhem ;
- Fond du Houtia à Hannut.



**Décharge de Vottem
à Herstal**

Depuis 2021, les PFAS sont intégrés aux analyses. Ceux-ci sont particulièrement présents sur les anciennes décharges : parmi celles suivies par la SPAQUE, près de 20% présentent des contaminations en PFAS, dont 13 décharges avec un dépassement des normes admissibles. Six de ces 13 décharges font partie des sites désignés comme prioritaires à la réhabilitation dans le cadre du Plan de Relance de la Wallonie (projet 122).

Fin 2025, ces conclusions ont abouti à la signature d'une convention de 3 ans avec le SPW-ARNE visant à la réalisation d'un monitoring PFAS sur les décharges de Wallonie. L'équipe de Surveillance environnementale voit donc ses missions augmenter, notamment avec un suivi plus régulier de certains sites. Il est à noter que la SPAQUE, via une veille scientifique robuste et par le biais de ses activités en lien avec l'établissement des valeurs limites, se veut attentive aux problématiques émergentes (par exemple les polluants persistants, mobiles et toxiques (PMT).

Partie³

Inventaire des décharges de Wallonie





INVENTAIRE DES DÉCHARGES DE WALLONIE : UNE LISTE QUI GRANDIT DE JOUR EN JOUR

Depuis sa création, la SPAQUE, à travers son service de l'Inventaire, a pour mission d'identifier, de localiser et de documenter les anciennes friches et décharges de Wallonie, quelle que soit leur taille.

Les décharges les plus importantes sont aujourd'hui connues, certaines ont fait, ou feront, l'objet de travaux de réhabilitation. Mais celles de plus petite capacité, communément appelées « trous à crasses », sont plus complexes à retrouver : absence de recensement au sein des communes, localisation à l'abri des regards, recolonisation par la nature, disparition de la mémoire collective, il s'agit-là d'une véritable enquête.

Afin d'identifier ces décharges, le service de l'Inventaire croise toute une série de sources : photographies aériennes anciennes (particulièrement celles des campagnes photographiques IGN de 1952, 1971 et 1978), témoignages, visites sur site et recherche d'indices. En 2024, un appel à informations avait été adressé à certaines administrations régionales, dont les agents se trouvent régulièrement en contact avec un environnement naturel susceptible d'abriter d'anciennes décharges (espaces boisés, carrières et sablières désaffectées, campagnes, etc.). Une collaboration fructueuse s'est alors mise en place avec les chefs de cantonnements du Département de la Nature et des Forêts (DNF) du Service public de Wallonie (SPW). Grâce aux indications des agents et aux visites quelquefois communes sur site, de nombreuses petites décharges ont pu être identifiées et délimitées. Au total, 345 localisations ont été communiquées, dont 137 ont déjà fait l'objet d'une vérification par le service de l'Inventaire.

Ces « trous à crasses », dont les superficies dépassent rarement l'hectare, ont attisé la curiosité de la presse en 2025. Plusieurs articles papier sont parus sur le sujet, amenant quelques témoignages spontanés bien utiles. Mais en novembre, la diffusion du numéro « Sous les bosquets, la crasse » dans le magazine #Investigation, sur la RTBF, a accéléré l'ensemble du processus. L'émission, majoritairement dédiée au travail réalisé par la SPAQUE autour des décharges (de l'inventaire à la post-gestion), a provoqué une vague (voire un « raz-de-marée ») de témoignages encore jamais observée au sein de nos services. Parallèlement à l'émission, les éditions Vers l'Avenir ont elles aussi exploité le sujet, doublant l'exposition médiatique.

À la suite de ce reportage et des nombreux articles diffusés, 214 décharges ont été signalées à la SPAQUE par le biais de témoignages spontanés. Parmi celles-ci, 90 étaient déjà connues du service de l'Inventaire (mais étaient peu ou mal documentées) et ont ainsi pu être consolidées, et 72 concernaient des sites encore jamais découverts. Les signalements restants se sont avérés insuffisamment précis pour être vérifiables à ce jour.

Notons que certains témoignages ont permis des découvertes quelque peu originales, comme des enfouissements de munitions de la Seconde Guerre mondiale, et, plus surprenant, un lieu où auraient été enterrés des armes, canons et véhicules de l'armée allemande (cette information est toujours en cours de vérification).





Un processus de traitement rigoureux

Chaque témoin qui contacte la SPAQUE reçoit un accusé de réception. Selon le degré de précision des informations, le service de l'Inventaire peut le recontacter afin d'obtenir des données supplémentaires sur le site en question. Parfois, un rendez-vous peut également être fixé sur place.

Le site communiqué reçoit alors un code provisoire permettant d'assurer sa traçabilité. Le service de l'Inventaire visite le site, croise les données recueillies avec d'autres documents (par exemple, des photos aériennes anciennes). Si le site s'avère bien être une ancienne décharge, un code définitif est créé. Le site est « consolidé » et est versé dans la Banque de données de l'état des sols wallons (BDES) gérée par le Service public de Wallonie (SPW).

Mais son histoire ne s'arrête pas là. Chaque décharge consolidée reçoit une cotation via l'outil Auditsite. Cet outil informatique va évaluer l'impact environnemental que la décharge est susceptible d'avoir sur base de données collectées au stade de l'inventaire (données historiques et visites in situ).

Trois axes sont pris en compte pour établir une cotation :

- l'impact potentiel de la décharge sur la santé humaine ;
- l'impact potentiel de la décharge sur la biodiversité ;
- l'impact potentiel de la décharge sur les eaux (souterraines et de surface).

Les décharges encodées dans Auditsite sont ensuite classées de la plus à la moins impactante. Le classement est communiqué à l'équipe de Surveillance environnementale qui y choisit celles qu'elle souhaite investiguer (voir page 18).



Précision et transparence

La gestion et la surveillance environnementale des anciennes décharges est à l'origine de la création de la SPAQUE. Par la suite, l'assainissement des friches industrielles s'est ajouté. Avec le Plan de Relance, des moyens financiers nouveaux ont été dégagés, permettant de réhabiliter de nouvelles décharges. Nous l'avons dit, un travail colossal est donc mené pour répertorier celles-ci, le plus rapidement possible.

Afin de garantir toute transparence, le service de l'Inventaire collabore étroitement avec le SPW et lui communique les sites répertoriés afin qu'ils figurent dans la BDES. Un « comité d'accompagnement BDES » a été mis en place afin de faciliter les échanges et les réflexions sur les sites à renseigner. Ainsi, alors que la BDES ne renseignait que les friches, il a été décidé par l'Administration sur proposition de la SPAQUE, en 2025, d'y faire figurer également les anciennes décharges, permettant une vision plus précise et surtout exhaustive de l'état des sols wallons.



Pour revoir le numéro « Sous les bosquets, la crasse » d'Investigation :

Découvrez la vidéo



Partie⁴

La centrale d'achat fête ses 5 ans



CINQ ANS DÉJÀ POUR NOTRE CENTRALE D'ACHAT

Il y a quelques années, en vertu du contrat de gestion qui nous lie au Gouvernement wallon, celui-ci a souhaité que la SPAQUE mette son expérience au profit des partenaires publics concernés par la gestion des sols pollués en développant une centrale d'achat et, ainsi, offrir aux pouvoirs adjudicateurs (villes, communes, intercommunales, etc.) qui y adhèrent, les services utiles en matière de gestion de la pollution des sols.

En février 2020, les 262 villes et communes wallonnes ont été contactées afin de sonder leur intérêt à adhérer à cette centrale d'achat. Suite à leurs retours, la SPAQUE a défini les prestations nécessaires pour répondre à ces demandes dans plusieurs cahiers des charges.

Des appels d'offres ont ensuite été lancés, aboutissant à la conclusion d'accords-cadres avec des opérateurs économiques spécifiques et reconnus pour leur expertise :

- pour la réalisation d'études de sols par des experts agréés en gestion des sols ;
- pour la prise en charge de terres excavées ;
- pour des prestations techniques de géomètre ;
- pour la réalisation de travaux de condamnation des piézomètres.

Quelques mois plus tard, la centrale d'achat de la SPAQUE était pleinement opérationnelle.

La SPAQUE comme facilitateur

L'objectif de notre centrale d'achat est de faciliter et de dynamiser les projets de nos adhérents lorsqu'ils sont confrontés à la gestion d'un terrain potentiellement pollué. Outre l'accompagnement de l'adhérent dans ses réflexions et ses démarches, notre force est de fournir rapidement un devis d'un opérateur économique pour les prestations spécifiques nécessaires pour répondre à la demande particulière de l'adhérent (étude sol, RQT, évacuation de terres, bornage de terrain, etc.).

Comment ça marche ?

1

La convention d'adhésion : cet acte juridique est envoyé vers le partenaire intéressé. Une fois la convention signée, le partenaire peut accéder à la procédure de commande de prestations sur tous les marchés actifs dans la centrale d'achat.

2

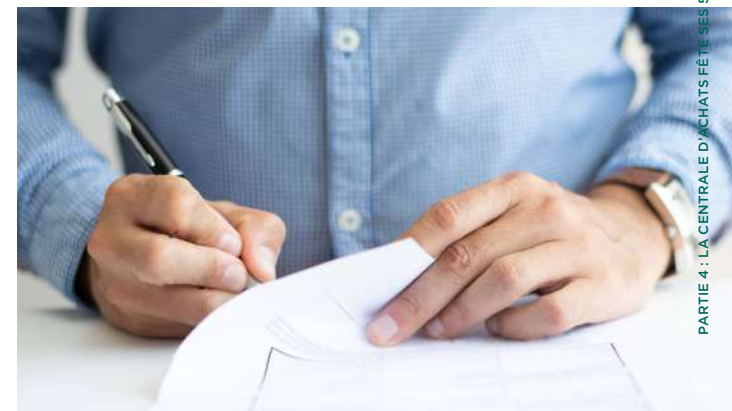
L'espace adhérents et le formulaire de demande d'offre de prestations : une plateforme sécurisée a été mise en ligne afin de mettre à disposition des adhérents les documents des marchés (cahiers des charges, prix remis par les adjudicataires des marchés) ainsi qu'un formulaire de demande de prestations.



Ce formulaire permet, d'une part, de guider le partenaire dans les différents éléments d'informations utiles à récolter pour assurer la meilleure définition de son besoin (description, références cadastrales du terrain, annexes utiles), et d'autre part, de faciliter le travail de la SPAQUE dans la sélection des prestataires pour l'envoi de leur offre de services au demandeur.

3

Le tableau de bord : chaque demande de prestation fait l'objet d'un suivi personnalisé et d'une traçabilité dans un tableau de bord. Au travers de ce tableau, la SPAQUE s'assure que chaque demande de prestation reçoit une réponse adaptée.



Quels avantages pour nos partenaires ?

La gestion d'un projet en lien avec un terrain potentiellement pollué est source d'incertitudes pour de nombreux partenaires publics. La mission d'expertise-conseil de la SPAQUE vient éclairer les zones de questionnement, faciliter la compréhension du plan d'action à mener et sécuriser les décisions à prendre.

La centrale d'achat représente ainsi plusieurs avantages :

- un accompagnement personnalisé pour définir les étapes à franchir et les prestations à réaliser pour atteindre l'objectif de l'adhérent ;
- une facilité de sollicitation, via un simple formulaire de demande en ligne ;
- un gain de temps pour l'adhérent donneur d'ordre public. Puisque la SPAQUE a réalisé les appels d'offres et conclu les différents accords-cadres, les adhérents sont dispensés des procédures de passation des marchés publics et reçoivent rapidement un devis personnalisé pour les prestations dont ils ont besoin ;
- des prix concurrentiels (les accords-cadres ayant été conclus pour des quantités de prestations importantes).



Des adhérents toujours plus nombreux

La centrale d'achat de la SPAQUE comptabilise actuellement 117 partenaires publics (et la dynamique d'adhésion se poursuit) au profil parfois très différent :

- plus de 70 villes et communes (dont Charleroi, La Louvière, Liège, etc.) ;
- des intercommunales (dont INTRADEL, IDEA, InBW, etc.) ;
- des sociétés du secteur de l'eau (SPGE, SWDE, AIDE, CILE) ;
- de grandes administrations publiques (SPW-MI, SPW-Fin, ISSEP) ;
- d'autres grands partenaires variés (dont la Régie des bâtiments, Le TEC, SWL, IFAPME, ULiège, la Province du Hainaut, etc.).

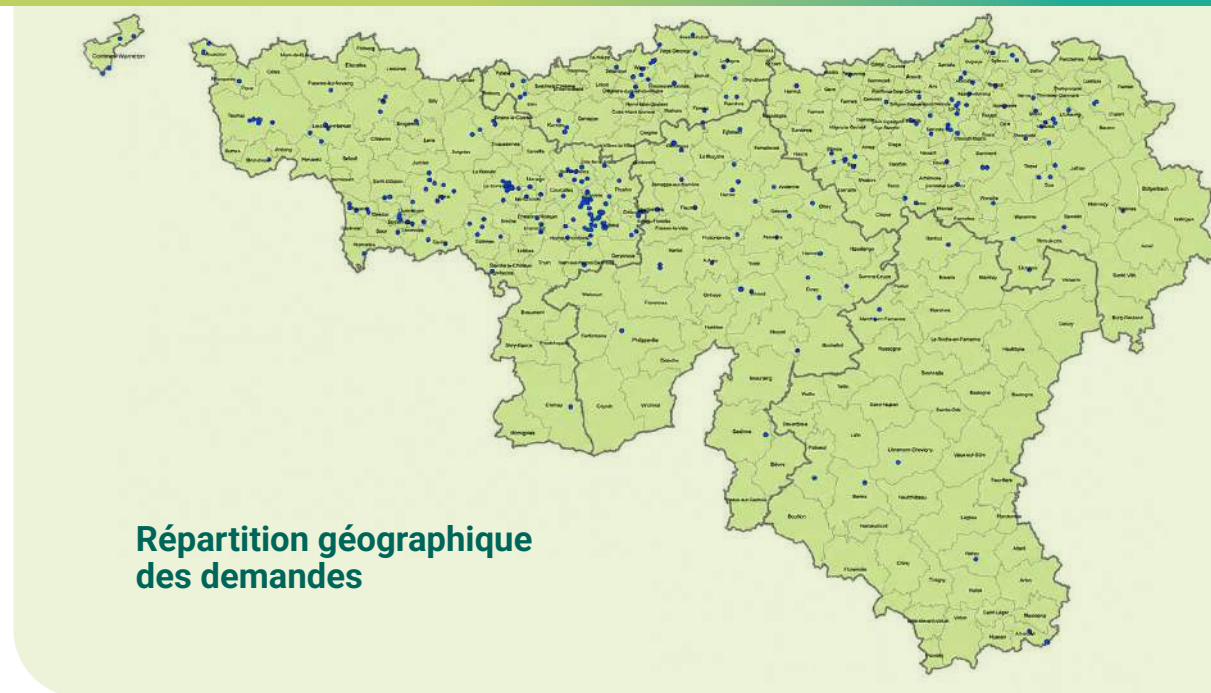
Bien que les premiers marchés étaient ouverts aux pouvoirs locaux et à d'autres partenaires publics traditionnels, d'autres partenaires publics ont souhaité bénéficier de notre centrale d'achat, ce qui démontre sa pertinence. C'est ainsi qu'à l'occasion du lancement de nouveaux accords-cadres, il a été possible d'accueillir les universités, les services fédéraux pour leurs implantations en Wallonie, et prochainement la SNCB.

Si de nombreux partenaires viennent chercher l'expertise conseil, afin de les guider dans les dédales des procédures et la compréhension des enjeux, d'autres partenaires, déjà compétents en gestion des sols, identifient clairement le gain de temps comme intérêt premier de notre centrale.

Chiffres et statistiques

En cinq années de fonctionnement, les adhérents ont formulé 381 demandes de prestations et ont passé 361 commandes auprès de nos prestataires pour un montant total de 6.427.444,85 € TVAC.

Les marchés les plus plébiscités sont l'accord-cadre relatif à la réalisation d'études de sols par des experts agréés et



l'accord-cadre pour la prise en charge des terres excavées. Quelques commandes concernent des prestations de géomètre et des travaux de condamnation de piézomètres.

Au total, 326 commandes (c'est-à-dire 9 commandes sur 10) concernent les prestations des experts agréés en gestion des sols. La finalité des commandes peut être répartie selon trois catégories :

- Mouvement de terres (RQT) : 120 commandes (37%)
- Gestion-certification des sols pollués : 120 commandes (37%)
- Renouvellement de permis : 86 commandes (26%)

Si l'expertise des sols remporte un tel succès, c'est parce qu'elle intervient à différents stades de vie des sites :

- réhabilitation et reconversion urbaine (projets visant à transformer d'anciens sites industriels ou artisanaux en zones d'habitation, équipements publics ou espaces verts) ;

- interventions sur des sites en activité pour répondre aux obligations réglementaires (permis d'urbanisme pour la rénovation de sites) ou gérer des incidents (fuites de cuves, pollution accidentelle) ;
- évaluation environnementale (études préalables réalisées dans le cadre de ventes ou d'acquisitions pour évaluer le passif environnemental).

La majorité des projets s'inscrit dans un objectif de reconversion de sites, où la gestion des sols pollués devient le préalable indispensable à la reconversion de friches industrielles. Notre centrale d'achat vient en support direct à la politique des sites à réaménager (SAR), et au travers des différentes demandes de nos adhérents, c'est presque une centaine de SAR qui a déjà bénéficié d'une accélération des actions via la commande de prestations sur notre centrale d'achat.

Forte de ce bilan positif, la centrale d'achat de la SPAQUE poursuit ainsi sa route sur la même voie, garantissant à ses adhérents des services de qualité adaptés à leurs besoins, en fonction de leurs retours d'expérience d'une part, et des réalités techniques des opérateurs économiques d'autre part.

Partie⁵

Suivi des activités 2025



Décharge du Chêne à l'Image
à Châtelet



**Anciennes usines Boël
à La Louvière**

Investigations et projets d'assainissement

Plan de Relance de la Wallonie – Projet 143 : investigations complémentaires sur deux sites et finalisation de quatre projets d'assainissement

Alors que la plupart des sites concernés par le Projet 143 du Plan de Relance ont déjà fait l'objet d'investigations, des campagnes complémentaires ont été réalisées sur les sites Société générale coopérative à Soumagne et Papeteries Catala à Braine-le-Comte.

Pour les sites investigués en 2024, les études combinées se sont poursuivies et quatre projets d'assainissement ont été finalisés. Ceux-ci concernent les sites Capsuleries à Chaudfontaine, Samera à Sambreville, Terres rouges à Engis et Société générale coopérative à Soumagne. Des réunions d'information pour les riverains de ces quatre sites ont été organisées en cours d'année 2025.

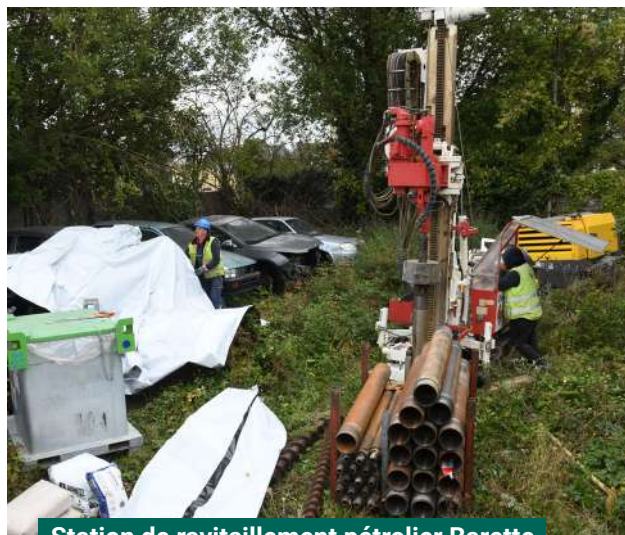
Plan de Relance de la Wallonie – Projet 122 : campagnes d'investigations sur deux décharges

En 2025, la SPAQUE a réalisé des investigations sur la décharge Carrière du Radar à Flobecq et sur la décharge du Marais à Boussu. L'objectif de ces investigations est de connaître l'impact actuel de la décharge sur l'environnement : sol, eaux de surface (mares, sources, ruisseaux, etc.), eaux souterraines (nappes d'eau situées en profondeur dans le sol), air ambiant (production de biogaz, etc.).

Programmation FEDER 2021-2027 : seize sites investigués en 2025

De nouveaux sites FEDER ont été investigués en 2025, et des campagnes complémentaires ont également été entreprises, pour un total de 16 sites : Blanchisserie à Châtellet, Baume et Marpent à Morlanwelz, Nopri Spencer Shop à Quaregnon, N°7-8 Hornu-Wasmes à Boussu, Sainte-Catherine – Roton à Binche, Cokerie de Quiévrain, Station de ravitaillement pétrolier Barette à Charleroi, STPI à Engis, MMRA plateforme multimodale à Aubange, MMRA point triple à Aubange également, Rénovation urbaine d'Athus (Aubange), LBP – projet multifonctionnel à Chênée (Liège), Chênée Bords sud de la Vesdre à Liège également, Bonne Espérance – Sainte-Marguerite à Sambreville, Anciennes usines Boël à La Louvière et Zone portuaire de Sclaigneaux à Andenne.

Plusieurs études combinées ont été entamées et deux plans d'assainissement ont été finalisés. Ceux-ci concernent les sites Devilca à Paliseul et MMRA plateforme multimodale à Aubange, pour lesquels des réunions d'information aux riverains ont été organisées.



**Station de ravitaillement pétrolier Barette
à Charleroi**



**Décharge du Marais
à Boussu**

Plan Marshall 2.Vert : de nouvelles investigations sur deux sites

Courant 2025, des investigations ont également été réalisées sur le site Usine électrique d'Antoing ainsi que sur le site AMS Nord à Charleroi (où la construction d'un nouveau stade de football est prévue), plus particulièrement sur la zone où se trouvaient jusqu'alors des scories, rendant tout prélèvement impossible.



Investigations sur le site
AMS Nord à Charleroi

Découvrez la vidéo





AMS Nord
à Charleroi

Les chantiers de réhabilitation

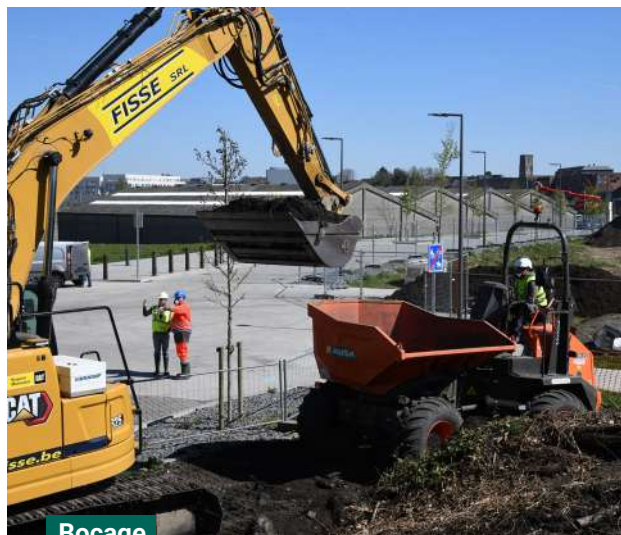
Plan Marshall 2.Vert :
un chantier se termine à Grâce-Hollogne,
un autre se poursuit à Charleroi

La réhabilitation du site **Vieille Montagne** de Grâce-Hollogne, qui accueillait autrefois la plus grande unité de production de zinc au monde, s'est achevée en 2025. Cette même année, la SPAQUE y a entamé la construction de sa quatrième centrale photovoltaïque, au nord du site, sur une superficie totale de 2 hectares (plus d'information page 30 de ce rapport).

La valorisation du site Vieille Montagne se poursuivra par la concrétisation du Schéma d'orientation local (SOL), approuvé par le ministre wallon de l'Aménagement du territoire, également en 2025. Ce SOL propose un aménagement mixte intégrant des activités économiques et des espaces verts. Une reconnexion du site avec les quartiers voisins est elle aussi prévue. Elle permettra d'améliorer le cadre de vie des habitants tout en renforçant l'attractivité urbaine de la commune.

Enfin, la biodiversité n'est pas oubliée puisque le projet prévoit également la transformation du terril en une vaste zone verte. Ce réaménagement répond à la volonté de valoriser notre héritage industriel tout en le mettant au service d'un développement durable, respectueux de l'environnement.

À Charleroi, la réhabilitation du vaste site **AMS Nord** s'est poursuivie tout au long de l'année. Hautement pollué, ce site nécessite une prise en charge en profondeur des pollutions afin de permettre d'ériger, à terme, le futur stade de Charleroi, la « Zebrarena », qui accueillera les matches du Sporting de Charleroi mais aussi des concerts et des spectacles en plein air. Un parvis et des parkings sont également prévus.



Bocage
à La Louvière

Plan de Relance de la Wallonie – Projet 219 :
le sites **Dames blanches** à Namur et Bocage
à La Louvière sont réhabilités

Après plusieurs étapes de déconstruction, de dépollution et de nivellement, le site des **Dames blanches** à Namur est réhabilité et prêt à entamer sa mue en un parc urbain de 7.000 m², offrant un espace vert exceptionnel aux Namurois.

Dans le cadre des travaux, la SPAQUE a déconstruit une ancienne école, un bunker en béton armé, des ateliers désaffectés, des anciennes citernes à mazout ainsi que des fondations, avant de procéder à la dépollution des sols (contaminés en métaux lourds) et au nivellement du terrain.

Au total, 8.315 tonnes de matériaux (dont 3.675 tonnes de béton) ont été évacuées vers des centres de traitement agréés et 5.038 tonnes de terres compatibles ont été amenées sur site.

Réalisée avec succès, cette première collaboration avec une Ville/commune a été reproduite en 2025 à La Louvière, sur le site **Bocage**. En un peu plus de 6 mois, près de 7.400 m³ de terres polluées en métaux lourds, hydrocarbures aromatiques monocycliques (HAM), hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) et composés organo-chlorés ont été évacués. Ces excavations ont ensuite été remblayées au moyen de terres compatibles avec le projet de redéveloppement. Les ruines d'un ancien bâtiment ont également été déconstruites.

Cet assainissement permettra à la Ville de La Louvière de développer sur ce site une zone d'habitat (à l'est) et une zone d'espace vert à vocation ludique et pédagogique (à l'ouest) dans le cadre de l'aménagement paysager du terril Sainte-Marie et Saint-Elubert. Plus qu'un site, c'est tout un quartier louviérois qui est en voie de redynamisation, à laquelle la SPAQUE n'est pas étrangère puisque par le passé, elle est déjà intervenue sur les sites voisins de CCC et de Moulin Dambot (où se trouve aujourd'hui le centre aquatique du Point d'eau).



Dames blanches
à Namur



Décharge de la Crayère des Fonds de Morvau
à Binche

Plan de Relance de la Wallonie – Projet 122 : une première décharge réhabilitée

L'année 2025 a vu les travaux de réhabilitation de la décharge de **Limoy**, à Namur, se terminer. Le massif de déchets, estimé à 310.000 m³, est désormais sécurisé, les lixiviats (liquides pollués produits par les eaux de ruissellement percolant à travers les déchets) sont pompés et le biogaz est géré. La décharge entre ainsi dans une longue phase de post-gestion de plusieurs décennies, durant laquelle la SPAQUE continuera à assurer un suivi régulier.

Entamés en 2024, les travaux se sont quant à eux poursuivis sur la décharge du **Chêne à l'Image** à Châtelet, notamment avec la pose des membranes géotextiles. La fin des travaux est attendue pour la fin du printemps 2026.



Poursuite des travaux
sur la décharge du Chêne
à l'Image à Châtelet



Découvrez la vidéo

La réhabilitation de la **décharge d'Ormont**, à Tournai, s'est également poursuivie avec le reprofilage du massif de déchets (estimé à 320.000 m³), l'installation des puits de dégazage (destiné à gérer le biogaz émis par la décharge) et d'un réseau de pompage des lixiviats. Un bassin d'infiltration, permettant de récolter l'ensemble des eaux de ruissellement du site, a été construit. La Renouée du Japon, plante exotique envahissante largement présente sur le site, a elle aussi été gérée. La réhabilitation devrait s'achever d'ici la fin de l'été 2026.

Enfin, la SPAQUE a entamé la réhabilitation de la décharge dite **Crayère des Fonds de Morvau**, localisée sur le territoire de la Ville de Binche. Entre 1972 et 1985, environ 1.200.000 m³ de déchets ont été enfouis sur ce site de 12 hectares. Les travaux, qui se poursuivront tout au long de l'année 2026, consistent à reprofiler les anciennes terres de couverture afin d'atteindre 1 mètre d'épaisseur au-dessus des déchets et sur l'ensemble de la parcelle, à installer de nouveaux puits mixtes pour la gestion du biogaz et des lixiviats (en remplacement d'un dispositif provisoire datant de 2007) et à construire une zone sécurisée dédiée aux unités techniques nécessaires à la gestion du biogaz et des lixiviats.

À noter que le chantier permettra de maintenir les activités du haras aujourd'hui installé à proximité immédiate tout en minimisant les contraintes dues aux installations hors-sol (puits, réseaux, zone technique, etc.).



Réhabilitation de la décharge
d'Ormont à Tournai



Découvrez la vidéo



Décharge d'Ormont
à Tournai



Vieille Montagne
à Grâce Hollogne

Energies renouvelables

En 2025, la SPAQUE a entamé la construction de sa quatrième centrale photovoltaïque, cette fois-ci en province de Liège, sur le site fraîchement réhabilité de Vieille Montagne à Grâce-Hollogne. Au total, 2.074 panneaux seront installés au nord du site, sur une superficie de 2 hectares (sur les 24 hectares occupés par le site). D'une puissance de 1,46 MWc, sa production annuelle est estimée à 1.500 MWh, ce qui correspond à la consommation annuelle moyenne de 360 ménages wallons. Sa mise en service est prévue pour 2026.

Parallèlement, un autre projet d'envergure se concrétisera prochainement du côté de La Louvière. En 2025, un marché visant à agrandir la première centrale photovoltaïque de la SPAQUE, sur une zone confinée du site réhabilité de SAFEA, a en effet été conclu. Avec la pose de 15.000 panneaux supplémentaires ajoutés aux 3.844 existants, cette centrale, construite en 2016, décuplera sa puissance pour arriver à un total de 12 MWc et une production annuelle de 10 GWh, soit la consommation annuelle moyenne de 2.400 ménages wallons. La nouvelle centrale, dont la construction débutera en 2026, permettra à terme d'éviter l'émission d'environ 1.800 tonnes de CO₂ par an et contribuera significativement aux objectifs climatiques de la Wallonie visant 29% d'énergies renouvelables en 2030 dont 5.100 GWh de photovoltaïque.



Recherche et développement : veille renforcée et tests grandeur nature

Parce qu'elle veut répondre aux grands défis environnementaux de demain, la SPAQUE, à travers son service de Recherche opérationnelle, réalise une veille ciblée sur de nombreuses thématiques telles que les PFAS, la Renouée du Japon, la santé des sols, les techniques émergentes de dépollution et la gestion des sites pollués. Cette veille contribue au positionnement stratégique de la SPAQUE en renforçant son rôle d'expertise publique et de référence, tout en permettant d'identifier des opportunités de développement de nouveaux projets de R&D.

Polluants émergents

Les polluants émergents (PFAS, pesticides, microplastiques, résidus pharmaceutiques) représentent un enjeu majeur en raison de leur persistance environnementale, des incertitudes scientifiques et du durcissement de la réglementation. Ils occupent également une place importante dans l'espace médiatique. Nous l'avons vu précédemment dans ce rapport, la présence de PFAS est avérée sur 6 des 7 décharges du PRW122 et dans les lixiviats de certaines anciennes décharges réhabilitées. Il est donc essentiel de suivre les avancées scientifiques et techniques, l'évolution du cadre réglementaire, ainsi que les stratégies de gestion mises en œuvre dans d'autres pays et régions, afin de répondre efficacement à cette pollution émergente et de gérer de manière optimale les sites concernés.

Le projet européen Interreg Meuse-Rhin PFAS Resolve, auquel la SPAQUE participe depuis 2024, a pour objectif de développer un prototype d'équipement mobile pour la détection des PFAS dans le sol et les eaux souterraines ainsi qu'une méthode de phytoscreening (utilisation des plantes pour détecter et évaluer la présence de PFAS). En 2025, la SPAQUE a ainsi contribué à l'élaboration d'un protocole



**Les Vanneaux
à Colfontaine**

d'échantillonnage des sols et des eaux souterraines. Une campagne d'échantillonnage a également été réalisée dans les sols et les eaux souterraines du site du Gibet, avec mise à disposition des échantillons en vue du développement du capteur et de la méthode de phytoscreening.

Toujours au sujet des PFAS, la SPAQUE a également mené des essais visant à tester la technologie d'électro-nano-rémediation pour l'immobilisation de ceux-ci dans les lixiviats de décharge. Cette technologie a été développée dans le cadre du projet international EiCLaR (auquel participe également la SPAQUE depuis 2023) par l'Université technique de Liberec et la société tchèque Photon Water. Des échantillons d'eaux souterraines et de lixiviats de la décharge d'Hensies (choisie comme site pilote) ont été transmis au laboratoire des partenaires tchèques en vue de la réalisation de tests à petite échelle. Le projet se poursuivra en 2026.

Renouée du Japon

La Renouée du Japon, plante exotique envahissante, est l'une des cinq causes de perte de biodiversité mondiale. Extrêmement résistante, elle colonise toujours un peu plus l'ensemble du territoire wallon. Depuis juillet 2025, elle figure d'ailleurs sur la liste des espèces préoccupantes pour l'Union européenne. Parce qu'elle y est confrontée sur

chacun de ses chantiers, la SPAQUE a entamé en 2025 un projet permettant de gérer durablement ce végétal tout en réduisant les coûts.

Dans le cadre de ce projet mené par les services Biodiversité et Recherche opérationnelle, cinq méthodes de traitement seront testées sur des sites pilotes : le criblage-concasage, le compactage en couches minces, le traitement biologique par anaérobiose, le traitement thermique par induction d'air chaud et le désherbage électrique. Fin 2025, un premier test (le premier en Wallonie) a été réalisé sur le site des Vanneaux (réhabilité par la SPAQUE et mis gratuitement à disposition par l'intercommunale IDEA) à Colfontaine, avec un traitement thermique de la plante. L'objectif est d'atteindre une température suffisamment élevée pour empêcher la repousse de nouvelles plantes via les rhizomes. Une superficie test d'environ 100 m² a ainsi été traitée durant 3 semaines. Le suivi des résultats s'étalera sur au moins deux années consécutives afin de vérifier l'absence de repousses.

Les autres méthodes seront testées sur d'autres sites tout au long de l'année 2026.



Directive européenne sur la surveillance et la résilience des sols

Le 29 septembre 2025, le Conseil de l'Union européenne a officiellement adopté la Directive sur la surveillance et la résilience des sols, plus connue sous le nom de « Soil Monitoring Law ». Le 23 octobre, le Parlement européen a validé définitivement ce texte, qui devient ainsi la première initiative législative européenne entièrement dédiée aux sols.

Cette directive s'inscrit dans une dynamique ambitieuse : atteindre des sols sains dans toute l'Europe d'ici 2050, en instaurant un cadre commun de surveillance et d'évaluation. Les États membres devront ainsi mettre en place des systèmes de surveillance afin d'évaluer l'état physique, chimique et biologique des sols sur leur territoire, sur la base d'une méthodologie commune de l'UE.

Une communication régulière sera réalisée vers la Commission et à l'Agence européenne pour l'environnement des informations sur l'état de santé des sols, l'artificialisation des terres et les sites contaminés, en veillant à ce qu'il existe des données comparables dans l'ensemble de l'UE et à ce qu'une action coordonnée puisse être engagée pour lutter contre la dégradation des sols. Ainsi, dès lors qu'un site contaminé aura été recensé, il fera l'objet d'une analyse, et il sera remédié à tout risque inacceptable pour la santé humaine et l'environnement. La directive met également l'accent sur la surveillance des nouveaux contaminants tels que les PFAS, les pesticides et les microplastiques.

La transposition de cette Directive en Wallonie est prévue pour 2028. Afin d'anticiper celle-ci et de mettre en place des actions conformes aux nouvelles réglementations, la SPAQUE, à travers une veille active et la participation à divers projets, se penche depuis plusieurs années sur l'emploi de techniques de dépollution plus durables, moins invasives et respectueuses des écosystèmes, privilégiant les approches in situ et favorisant la préservation de la biodiversité.

Partage des connaissances

La recherche passe également par les rencontres, le partage de connaissances et l'échange de bonnes pratiques. En 2025, la SPAQUE a activement développé ses activités de réseautage, notamment à travers les activités suivantes :

- la participation à des réunions du Comité de pilotage de l'initiative Waste2Bio (coordonnée par l'Université de Liège, vise à la revalorisation économique et environnementale des friches industrielles grâce au phytomanagement) ;
- l'adhésion à la plateforme européenne SOILveR, regroupant des organismes publics de France, de Suède, des Pays-Bas, et dont la SPAQUE assure la présidence. La participation active aux réunions permet de partager connaissances et bonnes pratiques en matière de gestion des sites et des sols, ainsi que d'identifier des opportunités de collaboration. En 2025, les activités se sont concentrées sur différents aspects de la santé des sols, avec l'organisation de webinaires et d'un atelier interactif. Cette implication a permis à SOILveR d'être mentionnée par la Commission européenne dans le texte de la nouvelle Directive européenne sur la résilience des sols, en tant que l'une des plateformes de référence pour l'accompagnement et le soutien des États membres dans la mise en place de la Directive ;
- la participation au Comité d'organisation de la conférence AquaConSoil 2025 ;
- la participation au Salon Pollutec 2025 à Lyon ;
- la participation à la conférence EmConSoil 2025 sur les PFAS Bruxelles.

2025 EN CHIFFRES

INVESTIGATIONS SOLS/AIR/EAUX :



34 sites investigués

Soit **980** prélèvements

dont notamment :

- 456 forages mécaniques réalisés
- 14 forages manuels réalisés
- 158 piézomètres installés
- 112 fouilles réalisées
- 150 tranchées réalisées
- 17 prélèvements en eaux de surface



HYDROGÉOLOGIE :

- 8 campagnes de forages
- 27 forages
- 46 campagnes d'échantillonnages
- 581 échantillons
- 26.079 analyses

RÉSERVE FONCIÈRE :

5 parcelles acquises soit **24,69 ha**
4 parcelles cédées soit **9,17 ha**



ANALYSE DES POLLUANTS NON NORMÉS :



5 demandes d'avis portant sur **12** polluants non normés pour lesquels des Valeurs Toxicologiques de Référence (VTR) et des Valeurs Limites ont été déterminées

9 demandes d'établissement de Valeurs Toxicologiques de Référence (VTR) provenant de SPW-ARNE (Deso et DESu) et de l'AwAC



INVENTAIRE :

15.070 hectares de parcelles versés dans la BDES

371 demandes d'informations environnementales dont :

- 128 de bureaux d'études soit 35%
- 105 de notaires soit 28%
- 70 d'administrations soit 19%
- 38 de privés soit 10%

SURVEILLANCE ENVIRONNEMENTALE :



Campagne de printemps

- 14 sites sur lesquels des mesures ou des prélèvements ont été effectués
- 85 prélèvements d'eau
- 996 analyses d'eau pour 8.928 composés analysés

Campagne d'automne

- 16 sites sur lesquels des mesures ou des prélèvements ont été effectués
- 87 prélèvements d'eau
- 703 analyses d'eau pour 8.023 composés analysés



ASSAINISSEMENT DE FRICHES INDUSTRIELLES POLLUÉES

10 chantiers de réhabilitation

11.750 t de matériaux traités dont **6.947** t valorisées soit un taux de recyclage de **59** %

ÉVALUATION DES RISQUES SANITAIRES ET ENVIRONNEMENTAUX :



3 sites ont fait l'objet d'une évaluation finale soit **25** ha



ÉNERGIES RENOUVELABLES :

- 3 centrales photovoltaïques en service
- 1 centrale photovoltaïque en construction
- 1 centrale photovoltaïque en préparation (permis)
- 3 unités photovoltaïques sur décharges en post-gestion

Production totale : 4.083.811 kWh

DONT

3.885.740 kWh par du photovoltaïque
198.071 kWh grâce au biogaz



MAINTENANCE DES SITES :

57 sites en maintenance en 2025 dont notamment

- 55 sites propriété de la SPAQUE soit
 - 39 sites à entretenir
 - 11 décharges en post-gestion
 - 5 dispositifs d'urgence à suivre
- 2 sites gérés pour des tiers

COMPTES ET DOCUMENTS OFFICIELS



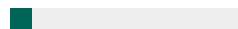
La **SPAQUE** possède des participations dans des sociétés wallonnes actives dans le secteur de l'environnement. Elles travaillent dans le domaine de la collecte, du traitement et du recyclage de certains types de déchets. C'est le cas de **RECYHOC**, **RECYLIEGE**, **RECYMEX** et **VALOREM** dans lesquelles la SPAQUE détient plus de 25% des parts en mission déléguée pour le compte de la Région wallonne, tandis qu'elle détient 12,55% de **RECYDEL** et 46,5 % de **RECYNAM** dans le même cadre.

Par ailleurs, la **SPAQUE** possède des parts dans l'entreprise **SEDISOL**, spécialisée dans le traitement des boues issues du dragage des voies navigables de Wallonie.

La **SPAQUE** est également coopérateur de **Tradecowall**, société coopérative spécialisée dans le traitement des déchets de construction en Wallonie.

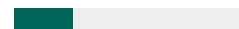
LES PARTENARIATS

12,55%



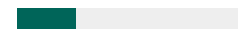
RECYDEL

25,1%



RECYMEX

25,1%



RECYHOC

Recyclage et valorisation
des déchets électriques,
électroniques et connexes

25,10%



RECYLIEGE

25,1%



VALOREM

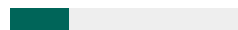
46,65%



RECYNAM

Collecte, traitement et recyclage
des déchets inertes issus des secteurs
de la démolition et de la construction

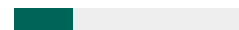
25%



SEDISOL

Traitement des boues
de dragage

25,2%



TRADECOWALL

Gestion des déchets
de construction
et de démolition

LES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de la société présentés dans les pages suivantes ont fait l'objet d'un rapport sans réserve de la part du commissaire aux comptes. Le résultat de l'exercice affiche une perte de 30.118.373,61 euros qui, après intégration du résultat, porte la perte reportée à 30.118.373,61 euros.

Les pertes reportées représentent principalement les annuités des emprunts liés au financement alternatif du Plan Marshall. La Région wallonne couvre cette perte. Cette apparente perte est le reflet du mécanisme de financement des réhabilitations par la Région wallonne qui dégage, chaque année, conformément à ses engagements, les moyens nécessaires pour permettre à la SPAQUE de rembourser ces emprunts.

Les conventions-cadres du 5 octobre 2006 et du 23 mai 2012 entre la Région wallonne, la SOWAFINAL et Dexia Banque, devenue Belfius, précisent que « pour la SPAQUE, qui est chargée de la réhabilitation des sites pollués sur la base des programmes physiques de financement alternatif arrêtés par le Gouvernement wallon, le remboursement des prêts consentis par la banque sera assuré par augmentations de capital successives, souscrites et libérées par la Région. Pour permettre la mise en place de ce financement alternatif, la Région s'engage à verser annuellement à SOWAFINAL des montants spécifiques jusqu'à apurement complet des dettes d'emprunts consentis par la banque aux opérateurs ».



AMS Nord
à Charleroi



BILAN APRÈS RÉPARTITION

ACTIF	Exercice	Exercice précédent
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	-	-
ACTIFS IMMOBILISÉS	<u>19.632.971,24</u>	<u>18.293.723,04</u>
Immobilisations incorporelles	0	0
Immobilisations corporelles	6.622.283,91	5.283.035,71
Terrains et constructions	889.434,03	368.193,59
Installations, machines et outillage	4.021.932,23	3.440.997,4
Mobilier et matériel roulant	201.183,04	330.537,97
Location-financement et droits similaires	-	-
Autres immobilisations corporelles	18.048,2	18.979,45
Immobilisations en cours et acomptes versés	1.491.686,41	1.124.327,3
Immobilisations financières	13.010.687,33	13.010.687,33
Entreprises liées	12.125.000	12.125.000
Participations	125.000	125.000
Créances	12.000.000	12.000.000
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	885.687,33	885.687,33
Participations	885.687,33	885.687,33
Créances	-	-
Autres immobilisations financières	-	0
Actions et parts	-	0
Créances et cautionnements en numéraire	-	0

	Exercice	Exercice précédent
ACTIFS CIRCULANTS	<u>460.171.963,04</u>	<u>515.807.261,81</u>
Créances à plus d'un an	-	-
Créances commerciales	-	-
Autres créances	-	-
Stocks et commandes en cours d'exécution	6.001.545,04	6.428.981,44
Stocks	6.001.545,04	6.428.981,44
Approvisionnements	-	-
En-cours de fabrication	-	-
Produits finis	-	-
Marchandises	-	-
Immeubles destinés à la vente	6.001.545,04	6.428.981,44
Acomptes versés	-	-
Commandes en cours d'exécution	-	-
Créances à un an au plus	12.450.621,42	19.470.489,63
Créances commerciales	2.806.113,23	3.743.699,59
Autres créances	9.644.508,19	15.726.790,04
Placements de trésorerie	-	-
Actions propres	-	-
Autres placements	-	-
Valeurs disponibles	211.042.588,43	236.178.182,71
Comptes de régularisation	230.677.208,15	253.729.608,03
TOTAL DE L'ACTIF	479.804.934,28	534.100.984,85



PASSIF	Exercice	Exercice précédent
CAPITAUX PROPRES	55.889.948,75	7.674.989,36
Apport	85.883.322,36	66.604.535,15
Capital	85.883.322,36	66.604.535,15
Capital souscrit	85.883.322,36	66.604.535,15
Capital non appelé	-	-
En dehors du capital	-	-
Primes d'émission	-	-
Autres	-	-
Plus-values de réévaluation	-	-
Réserves	125.000	125.000
Réserves indisponibles	125.000	125.000
Réserve légale	125.000	125.000
Réserves statutairement indisponibles	-	-
Acquisition d'actions propres	-	-
Soutien financier	-	-
Autres	-	-
Réserves immunisées	-	-
Réserves disponibles	-	-
Bénéfice (Perte) reporté(e)	-30.118.373,61	-59.054.545,79
Subsides en capital	-	-
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net	-	-
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS	85.979.589,8	89.045.813,51
Provisions pour risques et charges	85.979.589,8	89.045.813,51
Pensions et obligations similaires	-	-
Charges fiscales	-	-
Grosses réparations et gros entretien	-	-
Obligations environnementales	-	-
Autres risques et charges	85.979.589,8	89.045.813,51
Impôts différés	-	-

	Exercice	Exercice précédent
DETTES	337.935.395,73	437.380.181,98
Dettes à plus d'un an	206.507.938,8	230.389.911,21
Dettes financières	206.507.938,8	230.389.911,21
Emprunts subordonnés	-	-
Emprunts obligataires non subordonnés	-	-
Dettes de location-financement et dettes assimilées	-	-
Etablissements de crédit	-	-
Autres emprunts	206.507.938,8	230.389.911,21
Dettes commerciales	-	-
Fournisseurs	-	-
Effets à payer	-	-
Acomptes sur commandes	-	-
Autres dettes	-	-
Dettes à un an au plus	99.731.560,72	170.473.033,59
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	28.045.412,3	27.128.288,36
Dettes financières	59.365.848,54	72.745.855,31
Etablissements de crédit	-	-
Autres emprunts	59.365.848,54	72.745.855,31
Dettes commerciales	7.863.348,14	10.685.691,52
Fournisseurs	7.863.348,14	10.685.691,52
Effets à payer	-	-
Acomptes sur commandes	-	-
Dettes fiscales, salariales et sociales	1.898.506,04	1.700.746,89
Impôts	221.433,54	196.468,67
Rémunérations et charges sociales	1.677.072,5	1.504.278,22
Autres dettes	2.558.445,7	58.212.451,51
Comptes de régularisation	31.695.896,21	36.517.237,18
TOTAL DU PASSIF	479.804.934,28	534.100.984,85



COMPTE DE RÉSULTATS

	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations	29.276.715,66	31.533.122,2
Chiffre d'affaires	10.622.044,98	12.449.437,04
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction)	-	-
Production immobilisée	-	-
Autres produits d'exploitation	18.603.363,78	18.509.353,65
Produits d'exploitation non récurrents	51.306,9	574.331,51
Coût des ventes et des prestations	27.939.282,46	27.945.973,59
Approvisionnements et marchandises	12.615.767,31	11.469.549,69
Achats	12.188.330,91	12.535.216
Stocks: réduction (augmentation)	427.436,4	-1.065.666,31
Services et biens divers	2.586.282,49	2.888.523,82
Rémunérations, charges sociales et pensions	14.406.698,33	13.253.482,47
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	375.036,52	454.738,3
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	-	-349.324,47
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	-3.066.223,71	-495.918,37
Autres charges d'exploitation	1.021.721,52	713.173,75
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	-	-
Charges d'exploitation non récurrentes	0	11.748,4
Bénéfice (Perte) d'exploitation	1.337.433,2	3.587.148,61

	Exercice	Exercice précédent
Produits financiers	197.869,2	327.345,06
Produits financiers récurrents	197.869,2	189.295,06
Produits des immobilisations financières	197.750	189.275
Produits des actifs circulants	-	-
Autres produits financiers	119,2	20,06
Produits financiers non récurrents	0	138.050
Charges financières	31.647.314,51	31.672.529,39
Charges financières récurrentes	31.647.314,51	31.672.529,39
Charges des dettes	8.535.696,96	9.327.366,88
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises)	-	-
Autres charges financières	23.111.617,55	22.345.162,51
Charges financières non récurrentes	-30.112.012,11	-27.758.035,72
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	-	-
Prélèvement sur les impôts différés	-	-
Transfert aux impôts différés	-	-
Impôts sur le résultat	6.361,5	5.771,75
Impôts	6.361,5	5.771,75
Régularisation d'impôts et reprise de provisions fiscales	-	-
Bénéfice (Perte) de l'exercice	-30.118.373,61	-27.763.807,47
Prélèvement sur les réserves immunisées	-	-
Transfert aux réserves immunisées	-	-
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	-30.118.373,61	-27.763.807,47



BILAN SOCIAL

État des personnes occupées

Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration dimona ou qui sont inscrits au registre général du personnel.

Au cours de l'exercice

Nombre moyen de travailleurs	Total	Hommes	Femmes
Temps plein	73,2	45,9	27,3
Temps partiel	15,3	7,2	8,1
Total en équivalents temps plein (ETP)	84,4	51,2	33,2

Nombre d'heures effectivement prestées	Total	Hommes	Femmes
Temps plein	115.088	73.630	41.458
Temps partiel	16.789	7.728	9.061
Total	131.877	81.358	50.519

Frais de personnel	Total	Hommes	Femmes
Temps plein	12.489.978,47	8.042.400,8	4.447.577,67
Temps partiel	1.916.719,86	791.240,19	1.125.479,67
Total	14.406.698,33	8.833.640,99	5.573.057,34

Montant des avantages accordés en sus du salaire	118.386	73.134	45.252
--	---------	--------	--------

Au cours de l'exercice précédent

Nombre moyen de travailleurs	Total	Hommes	Femmes
Nombre moyen de travailleurs en ETP	80,6	47,8	32,8

Nombre d'heures effectivement prestées	125.034	74.861	50.173
--	---------	--------	--------

Frais de personnel	13.253.482	7.751.258	5.502.224
--------------------	------------	-----------	-----------

Montant des avantages accordés en sus du salaire	112.357	66.951	45.406
--	---------	--------	--------



À la date de clôture de l'exercice

	Temps plein	Temps partiel	Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs	74	17	85,8
Par type de contrat de travail	Temps plein	Temps partiel	Total en équivalents temps plein
Contrat à durée indéterminée	72	17	83,8
Contrat à durée déterminée	2	0	2
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	-	-	-
Contrat de remplacement	-	-	-
Par sexe et niveau d'études	Temps plein	Temps partiel	Total en équivalents temps plein
Hommes	48	7	52,8
de niveau primaire	1	0	1
de niveau secondaire	6	0	6
de niveau supérieur non universitaire	14	3	15,8
de niveau universitaire	27	4	30
Femmes	26	10	33
de niveau primaire	-	-	-
de niveau secondaire	3	0	3
de niveau non universitaire	6	1	6,8
de niveau universitaire	17	9	23,2
Par catégorie professionnelle	Temps plein	Temps partiel	Total en équivalents temps plein
Personnel de direction	-	-	-
Employés	74	17	85,8
Ouvriers	-	-	-
Autres	-	-	-

Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de la société

	Personnel intérimaire	Personnes mises à la disposition de l'entreprise
Nombre moyen de personnes occupées	-	-
Nombre d'heures effectivement prestées	-	-
Frais pour l'entreprise	-	-



Tableau des mouvements du personnel au cours de l'exercice

Entrées

	Temps plein	Temps partiel	Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice	9	1	9,5
Par type de contrat de travail	Temps plein	Temps partiel	Total en équivalents temps plein
Contrat à durée indéterminée	7	0	7
Contrat à durée déterminée	2	1	2,5
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	-	-	-
Contrat de remplacement	-	-	-

Sorties

	Temps plein	Temps partiel	Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice	2	1	2,5
Par type de contrat de travail	Temps plein	Temps partiel	Total en équivalents temps plein
Contrat à durée indéterminée	-	-	-
Contrat à durée déterminée	2	1	2,5
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	-	-	-
Contrat de remplacement	-	-	-
Par motif de fin de contrat	Temps plein	Temps partiel	Total en équivalents temps plein
Pension	-	-	-
Chômage avec complément d'entreprise	-	-	-
Licenciement	-	-	-
Autre motif	2	1	2,5
Dont : le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de l'entreprise comme indépendants	-	-	-



Renseignements sur les formations pour les travailleurs au cours de l'exercice

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur	Hommes	Femmes
Nombre de travailleurs concernés	55	34
Nombre d'heures de formation suivies	958	684
Coût net pour l'entreprise	117.566,87	84.124,14
dont coût brut directement lié aux formations	105.161,87	76.291,14
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	12.405	7.833
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	-	-

Initiatives en matière de formation professionnelle continue moins formel ou informel à charge de l'employeur	Hommes	Femmes
Nombre de travailleurs concernés	8	9
Nombre d'heures de formation suivies	33	44
Coût net pour l'entreprise	1.837,54	3.271,29

Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur	Hommes	Femmes
Nombre de travailleurs concernés	-	-
Nombre d'heures de formation suivies	-	-
Coût net pour l'entreprise	-	-



RAPPORT DE GESTION 2025 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE



RAPPORT DE GESTION 2025 **DU CONSEIL D'ADMINISTRATION** **À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE**

Liège, le 29/05/2026

Mesdames,
Messieurs,

Conformément aux dispositions légales, nous avons l'honneur de vous soumettre notre rapport sur la gestion exercée au cours de l'exercice écoulé et de soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 31 décembre 2025.

1. COMMENTAIRES SUR L'ACTIVITE ET LES COMPTES ANNUELS

• Activités :

SPAQuE, créée le 13 mars 1991, avait au départ pour mission la réhabilitation de décharges pour le compte de la Région wallonne.

Depuis sa création, SPAQuE est intervenue sur plusieurs centaines de sites (friches industrielles, décharges et dépôts de pneus) à travers toute la Wallonie.

Aujourd'hui, SPAQuE est devenue la référence wallonne en matière de réhabilitation de décharges, de dépollution de sols et d'expertises environnementales.

• Financements :

Les activités de SPAQuE sont financées par divers moyens :

Programmations :

➤ Contrat de gestion

Dans le cadre de son contrat de gestion, la Région wallonne a octroyé à SPAQuE une dotation d'un montant de 25.176.462 €.

➤ FEDER 2021-2027

La Commission européenne a approuvé officiellement le Programme FEDER en décembre 2022. Suite à notre appel à projet, 35 sites ont été retenus représentant une enveloppe de 142.348.821 €.

En 2025, nous continuons les études et commençons la réhabilitation pour un montant dépensé en 2025 de 2.554.960 €.

SPAQuE s.a. • Avenue Maurice Destenay, 13 • 4000 Liège



Notons que ces dépenses sont préfinancées par la Spaque, qui sera remboursée à postiori.

➤ Plan Marshall

La déclaration de politique régionale 2004-2009 fixait deux axes de priorité au Gouvernement wallon, à savoir : remettre en état ou assainir rapidement les sites peu ou pas pollués et assainir les sites pollués et qui présentent des dangers pour la santé ou l'environnement. Cette dernière mission a été directement confiée à SPAQuE.

Par décision du 9 février 2006, le Gouvernement wallon a adopté un arrêté confiant à SOWAFINAL une mission déléguée pour la mise en œuvre du financement alternatif du programme d'assainissement des sites d'activités économiques désaffectés pollués.

SOWAFINAL récolte pour le compte de SPAQuE, les versements annuels effectués par la Région wallonne à titre de subvention des travaux d'assainissement et de rénovation.

En cours d'année, le compte de résultats de SPAQuE présente d'importantes pertes liées aux charges des remboursements des emprunts.

Ces pertes sont incorporées au capital en même temps que ce dernier est augmenté par le versement des fonds mis à disposition à cet effet chez SOWAFINAL par la Région.

Le remboursement des prêts consentis à SPAQuE d'un total de 247.613.769 € est donc assuré par des augmentations de capital successives sur base des fonds mis à disposition à cette fin chez SOWAFINAL par la Région.

En 2025, des travaux ont eu lieu pour un total de 342.946€.

➤ Plan Marshall 2.Vert

La convention cadre entre la Région wallonne, Belfius et Sowafinal a été signée le 23 mai 2012. L'enveloppe prévue pour le Plan Marshall 2.Vert s'élève à 132.136.231 €.

En 2025, des travaux ont eu lieu pour un total de 2.853.062€.€.

Le mécanisme de financement est identique à celui du premier Plan Marshall.

Missions Déléguées :

➤ Plan de Relance

Dans le cadre du Plan de Relance, le Gouvernement a confié à Spaque plusieurs missions :

- Projet 122 : Accélérer la réhabilitation des décharges prioritaires.

Suite à l'arrêté du Gouvernement du 14 décembre 2023, un financement complémentaire d'un montant de 28.350.000 € a été octroyé à Spaque, portant ainsi l'enveloppe à 44.400.000 €.

Pour la réhabilitation des 7 décharges prévues dans la programmation, Spaque a dépensé 5.159.227 € durant l'année 2025.

- Projet 143 : Reconversion des friches et constitution d'une réserve foncière.

SPAQuE s.a. • Avenue Maurice Destenay, 13 • 4000 Liège



Suite à l'arrêté du Gouvernement du 1^{er} décembre 2022, Spaque a été mandatée pour la réhabilitation de 16 friches industrielles. Un montant de 37.500.000 € lui a été octroyé. Les dépenses pour l'année 2025 s'élèvent à 433.706 €.

Suite à l'arrêté du Gouvernement du 9 décembre 2021, Spaque a reçu une enveloppe de 2.500.000 € pour constituer une réserve foncière. En 2025, Spaque a acquis plusieurs terrains pour constituer cette réserve foncière.

- **Projet 219 : Plan Intégré de la Ville.**

Dans le cadre du soutien aux projets urbains de plusieurs communes, Spaque a été mandatée par le Gouvernement pour effectuer les études et les travaux de réhabilitation. La convention avec la ville concernée prévoit que Spaque refacture ces dépenses.

En 2025, un montant de 1.531.439 € a été dépensé.

- Mission Déléguée en matière de sites de réhabilitation paysagère et environnementale.

En 2020, le Gouvernement a décidé de transférer la mission déléguée en matière de site de réhabilitation paysagère à la Spaque.

En 2025, un montant de 52.114 € a été remboursé aux partenaires de la mission.

Compte de résultats

Le chiffre d'affaires représente l'intervention de la Région wallonne dans les frais relatifs aux différentes activités de SPAQuE et d'autre part, la facturation à des tiers pour diverses prestations.

Les autres produits d'exploitation sont surtout composés du financement des travaux de réhabilitation du CET d'Erpion par Intersud.

Les provisions constituées pour couvrir les charges relatives aux sites repris aux Plan Marshall 1 et 2 Vert sont utilisées au fur et à mesure des travaux de réhabilitation réalisés sur ces sites.

Les charges financières correspondent aux annuités de remboursement des emprunts relatifs aux mécanismes de financements alternatifs Sowafinal 1 et 2.

L'exercice dégage une perte de 30.118.374 €. Il est proposé d'affecter ce montant en perte à reporter.

Les pertes reportées sont principalement composées des annuités de remboursement des emprunts Sowafinal 1 et 2 que la Région s'est engagée à couvrir par des augmentations de capital successives.

En effet, les conventions cadre du 05 octobre 2006 et du 23 mai 2012 entre la Région wallonne, la SOWAFINAL et Dexia Banque, devenue Belfius, précisent que « pour SPAQuE, qui est chargée de la réhabilitation des sites pollués sur la base des programmes physiques de financement alternatif arrêtés par le Gouvernement wallon, le remboursement des prêts consentis par la banque sera assuré par augmentations de capital successives, souscrites et libérées par la Région. Pour permettre la mise en place de ce financement alternatif, la Région s'engage à verser annuellement à SOWAFINAL des montants spécifiques jusqu'à apurement complet des dettes d'emprunts consentis par la banque aux opérateurs. »



L'équilibre du mécanisme repose sur l'engagement pris par la Région wallonne de dégager chaque année les fonds nécessaires pour permettre à SPAQuE de faire face aux remboursements des emprunts liés à ce financement alternatif.

- Bilan

Les immobilisations corporelles sont composées des terrains que SPAQuE exploite elle-même dans le cadre de la recherche et du développement des énergies vertes avec notamment des installations photovoltaïques amorties sur 25 ans correspondant à leur durée de vie.

Les créances commerciales représentent principalement les factures à établir à la Région wallonne pour le contrat de gestion 2025 ainsi que les Plans de Relance.

Les autres créances sont principalement composées de T.V.A à récupérer.

Les comptes de régularisation d'actif sont principalement composés du compte Capital différé représentant l'engagement de la Région wallonne dans le cadre du financement alternatif. La diminution de cet engagement au fur et à mesure du capital d'emprunt remboursé annuellement se fait par le biais d'un compte spécifique de la catégorie autres charges financières. Dès lors, l'annuité de remboursement complète (capital + intérêt) impacte le compte de résultat de SPAQuE.

Les dettes représentent pour majeure partie le solde de la ligne de crédit liée à ce financement du Plan Marshall et Plan Marshall 2.Vert, dont le mécanisme prévoit le remboursement par augmentations successives du capital de SPAQuE.

2. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

En janvier 2026, la SPAQuE a augmenté, par apport en numéraire, le capital de sa filiale GEPART de 30.521.000 €. Les statuts de cette dernière ont été modifiés, et plus précisément son objet social, l'objectif étant, à terme, de loger les activités de production d'énergies renouvelables, immobilières, et de biodiversité, dans cette filiale.

L'objectif est également de répondre à la nécessité de tenir une comptabilité séparée pour cette activité de production d'énergie.

3. CIRCONSTANCES SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INFLUENCE NOTABLE SUR LE DEVELOPPEMENT DE LA SOCIETE

Néant.

4. ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

En 2025, SPAQuE a mené des projets de R&D co-financés dans le cadre de programmes européens (PFAS Resolve), ainsi que plusieurs projets en interne, principalement sur la renouée du Japon (amélioration de la connaissance de la plante - étude sur la profondeur et la dispersion latérale des rhizomes / tests-pilotes de méthodes de traitement).

5. EXISTENCE DE SUCCURSALES

Néant.



6. PERTE REPORTÉE OU PERTE DE L'EXERCICE PENDANT DEUX ANNEES CONSECUTIVES (ART. 3 :6 du CSA)

Le Conseil d'Administration décide du maintien des règles comptables dans le principe de continuité de l'activité. Cette décision est justifiée par le fait que les liquidités permettent de faire face aux obligations de la société à court et à long terme.

En effet, les pertes reportées sont dues à la comptabilisation particulière des mécanismes de financement alternatifs du plan Marshall 1 et 2.Vert.

La Région wallonne s'est engagée à couvrir ces remboursements par des augmentations de capital successives.

Les pertes reportées au 31/12/2025 sont relatives aux annuités de remboursement d'emprunt de l'année.

Pour régulariser la situation, SPAQuE doit obtenir du Gouvernement wallon l'accord lui permettant de réaliser, comme chaque année, les augmentations de son capital avec les montants versés par la Région wallonne chez Sowafinal à cet effet.

7. TOUTE AUTRE INFORMATION EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS

Néant.

8. RISQUES ET INCERTITUDES

- Plan Marshall et Plan Marshall 2.Vert

Les opérations de réhabilitation dans le cadre du Plan Marshall et Plan Marshall 2. Vert reposent sur un mécanisme de financement alternatif.

Concrètement, le principe de comptabilisation des opérations liées au Plan Marshall est le suivant :

- Provisionnement du montant estimé de la réhabilitation ;
- Création d'un compte qui traduit l'engagement de la Région wallonne d'augmenter le capital ;
- Utilisation des provisions au fur et à mesure des dépenses de réhabilitation ;
- Réception des tranches d'emprunt ;
- Augmentation de capital ;
- Avec ces augmentations de capital, SPAQuE, par l'intermédiaire de SOWAFINAL, rembourse l'emprunt.

L'équilibre général du mécanisme repose sur l'engagement pris par la Région Wallonne de décaler chaque année les montants nécessaires pour permettre à SPAQuE de faire face aux remboursements des emprunts liés à ce financement alternatif.

- Détermination de provision environnementale dans les comptes

Hormis pour le site du Bois Saint-Jean, aucune provision environnementale n'est actuellement comptabilisée dans les comptes, alors que la SPAQuE détient des sites pollués qu'elle sera dans l'obligation d'assainir afin de les remettre en service. Par ailleurs, dans le cadre de la dépollution des décharges, elle fait face à de longues périodes de post-gestion (plusieurs dizaines d'années), génératrices de coûts sans aucun revenu en contrepartie.



Compte tenu du développement d'une réserve foncière de sites à assainir et du nombre accru de réhabilitation de décharges et donc de post-gestion à assurer, le provisionnement des montants nécessaires pour couvrir ces charges futures devra être envisagé s'il s'avère que leur financement ne peut être garanti et qu'en conséquence le risque doit être couvert.

Ces coûts futurs ayant pris naissance au plus tard à la clôture des comptes 2025 peuvent être synthétisés comme suit :

- Post-gestion des 7 décharges du PRW-122 (30 ans) : 30.818.130 €
- ERPION (déficit de l'enveloppe reçue pour faire face à minimum 20 ans de post-gestion) : 1.157.025 €
- Dépollution des sites en propriété : 7.425.000 € pour 4 sites. Notons que 2 autres sites devront également être dépollués, mais nous ne disposons pas, à ce jour, d'estimation de coût.
- Happe-Chapois : la réhabilitation de ce CET est aujourd'hui terminée et la post-gestion du site pendant la durée nécessaire, estimée sur base des connaissances actuelles à 25 ans, a été confiée à la SPAQuE. Le coût de cette post-gestion a été estimé à 10.517.750 €. Fin 2025, un montant total de 1.043.083 € a été reçu, mais le solde n'est plus financé. Il en résulte donc des coûts futurs à charge de SPAQuE à hauteur de 9.474.667 €.
- Deux sites FEDER 2021-2027, propriétés de la SPAQuE, qui ne seront pas finalisés avant l'échéance du 31/12/2029 et dont la réhabilitation devra être achevée sur fonds propres (sauf s'ils sont inclus dans une nouvelle programmation future) : 22.358.000 €

- PFAS

Le caractère persistant, mobile et largement répandu des PFAS dans les sols, les eaux souterraines et les anciennes décharges a de nombreuses implications pour la SPAQuE, notamment :

- o Un élargissement du périmètre des investigations ;
- o Des traitements excessivement coûteux ;
- o Un risque de réintervention sur des anciens sites assainis ;
- o Un renforcement de la surveillance à long terme

Le Secrétaire,

Le Président,

Emmanuel COLLA

Vincent PEREMANS



LES CERTIFICATIONS

Performance
Piloter nos activités avec efficacité et responsabilité dans l'utilisation des moyens publics.

Conformité
Respecter strictement nos obligations légales, réglementaires et contractuelles.

Qualité
Des prestations fiables et maîtrisées, répondant aux attentes de nos parties intéressées.

Bilan carbone
Mesurer notre empreinte carbone et intégrer cette donnée dans nos choix et décisions.

Biodiversité
Préserver et valoriser la biodiversité dans nos projets et sur nos sites.

Amélioration continue
Fixer des objectifs, évaluer nos résultats, auditer et progresser chaque jour.



Engagement de la direction

Nous portons cette politique et veillons à son déploiement à tous les niveaux de l'organisation.



Mobiliser nos équipes



Agir pour l'environnement



Créer de la valeur publique durable



Être exemplaire dans nos pratiques



Améliorer nos performances



CERTIFICAT

EN ISO 9001 : 2015

Système de Management de la Qualité

VINÇOTTE sa

Jan Olieslagerslaan 35, 1800 Vilvoorde, Belgique

Il est certifié que

SPAQUE SA

sis à

**Avenue Maurice Destenay 13
4000 Liège
Belgique**

a établi et tient à jour un système qualité conforme aux exigences de la norme EN ISO 9001 : 2015
"Systèmes de Management de la Qualité" pour :

Activités d'inventaire, de suivi actif, d'études d'orientation, de caractérisation et de faisabilité, de mise en œuvre d'assainissement et de réhabilitations de sites potentiellement pollués, d'expertise et de sensibilisations et d'informations en matière d'environnement.

Le présent certificat est basé sur le résultat d'un audit qualité, documenté dans le rapport d'audit **61255081**.

Numéro du certificat : **03 QMS 2030g**
Date de délivrance initiale : **26 mai 2003**
Valable du **17 juin 2024** jusqu'au **25 mai 2027**

Les informations complémentaires concernant le périmètre de ce certificat et l'application des exigences de EN ISO 9001 : 2015 peuvent être obtenues auprès du titulaire de ce certificat.

Le présent certificat a été octroyé lors de la Commission de Certification du 17 juin 2024 moyennant respect du Règlement Général de Vinçotte sa.



Au nom de l'organisme de certification:

Eric Louys
Président de la Commission de Certification



CERTIFICAT

EN ISO 14001 : 2015

Système de Management de l'Environnement

VINÇOTTE sa

Jan Olieslagerslaan 35, 1800 Vilvoorde, Belgique

Il est certifié que

SPAQUE SA

sis à

**Avenue Maurice Destenay 13
4000 Liège
Belgique**

a établi et tient à jour un système environnemental conforme aux exigences de la norme
EN ISO 14001 : 2015 "Systèmes de Management de l'Environnement" pour :

Activités d'inventaire, de suivi actif, d'études d'orientation, de caractérisation et de faisabilité, de mise en œuvre d'assainissement et de réhabilitations de sites potentiellement pollués, d'expertise et de sensibilisations et d'informations en matière d'environnement.

Le présent certificat est basé sur le résultat d'un audit environnemental, documenté dans le rapport d'audit **61255081**.

Numéro du certificat : **03 EMS 100g**
Date de délivrance initiale : **26 mai 2003**
Valable du **17 juin 2024** jusqu'au **25 mai 2027**

Les informations complémentaires concernant le périmètre de ce certificat et l'application des exigences de EN ISO 14001 : 2015 peuvent être obtenues auprès du titulaire de ce certificat.

Le présent certificat a été octroyé lors de la Commission de Certification du 17 juin 2024 moyennant respect du Règlement Général de Vinçotte sa.



Au nom de l'organisme de certification:

Eric Louys
Président de la Commission de Certification





SPAQUE sa
Avenue Maurice Destenay, 13
4000 Liège - Belgique

Tel : +32 479 88 91 33
E-mail : communication@spaqué.be

www.spaqué.be



Éditeur responsable :
SPAQUE Av. Maurice Destenay, 13 - B-4000 Liège